

Le Congrès des Métiers du Canada réclame un programme national de sécurité sociale

Un programme national sur le logement est également réclamé.

Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada accompagné d'une forte délégation de représentants d'organisations affiliées, soumettait jeudi, le 4 mars dernier, son mémoire législatif annuel au Premier ministre, le très honorable M. King, et aux membres de son cabinet ministériel. Dans son mémoire le Congrès déclare que le Canada a un "urgent besoin" d'un programme national de sécurité sociale.

Il est en faveur d'une loi qui établirait la sécurité sociale sur une base de contribution de tous les citoyens quels que soient leurs revenus. Le programme du gouvernement devrait comprendre, outre l'assurance actuelle contre le chômage, "un système complet et étendu d'assurance sur la santé, de bénéfices pour les cas d'accidents et d'hospitalisation, des pensions aux vieillards, des allocations aux mères et aux veuves."

Il y a 65 ans que le Congrès des Métiers et du Travail a commencé à soumettre des mémoires au gouvernement. Aujourd'hui, il réitère son désir d'un contrôle des prix, d'un code national du travail, du renforcement de la loi d'assurance contre le chômage, de pensions convenables pour les vieillards, d'accroissement des exemptions de l'impôt sur les revenus.

Il propose aussi un programme national en vue de procurer à la population assez de logements.

Félicitations aux ouvriers.

L'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, a déclaré à la délégation du Congrès que la très grande majorité des mesures ouvrières et sociales adoptées au Canada ont trouvé leur inspiration dans des résolutions venant des ouvriers organisés.

Cette déclaration a été secondée par le très honorable M. King, qui a ajouté que, si de telles mesures législatives ont été mises en vigueur en ces dernières 25 ou 30 années des



Hon. Humphrey Mitchell

trois siècles d'histoire du Canada, c'était un indice que les choses ne se sont pas poursuivies au ralenti.

Le premier ministre a dit qu'il a tenté dans la mesure de ses ressources de faire adopter quelques-uns des projets de sécurité sociale suggérés dans le mémoire et qu'il ne pouvait concevoir de mesures plus aptes à bien servir les générations de demain.

Il a ajouté qu'un programme de sécurité dans un monde d'insécurité constitue en fait un accomplissement véritable.

M. Mitchell a dit que les mouvements ouvriers avaient réalisé d'immenses progrès en cette dernière génération. Il a précisé que le projet de code du travail qui sera soumis au parlement diffère peu de celui de l'an dernier. Il s'est dit peu favorable à l'adoption de mesures législatives qui s'avèrent inapplicables. Il s'en est ensuite pris à ceux qui trouvent trop élevés les fonds dont dispose l'assurance-chômage.

"Je suis heureux que cette somme soit élevée, a-t-il dit. J'espère qu'elle s'accroîtra parce que, plus son accroissement sera grand, plus nous aurons du travail au pays."

Le mémoire

Nous reproduisons ci-après le texte intégral du mémoire qui a été présenté au gouvernement fédéral: Le Très Honorable W. L. Mackenzie King, Premier ministre, et Membres du Cabinet du gouvernement du Canada.

Honorables Membres du Parlement, Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada apprécie l'honneur que vous lui faites de soumettre au gouvernement canadien ses vœux et requêtes pour l'amélioration des lois ouvrières et sociales du pays tout entier. En cela nous agissons au nom des officiers et membres des organisations affiliées internationales, nationales et provinciales, des divisions de district, des Conseils des Métiers et du Travail et des unions à charte directe.

Nombreux sont ceux qui s'étonnent de la lenteur inconcevable des progrès accomplis jusqu'ici en vue d'améliorer la législation sociale et ouvrière. Mais, si l'on en juge par les soixante-cinq années durant lesquelles ce Congrès est revenu à chaque session présenter ses requêtes au gouvernement, il faut bien avouer que les progrès furent peu rapides. Cependant, comme résultat de ces représentations annuelles, beaucoup de législation favorable aux intérêts du mouvement ouvrier et de la plupart des citoyens canadiens a été adoptée. Pour cette raison, nous croyons toujours aux bons résultats de nos rencontres avec le gouvernement; et, naturellement, nous attendons de sa part une action plus immédiate, plus décisive, qui éliminera une fois pour toutes la crainte qu'éprouvent les citoyens canadiens quant à leur sécurité sociale.

Nous aimerions que notre gouvernement réalise le besoin urgent pour le Canada d'adopter un programme complet de sécurité sociale. Nous favorisons l'établissement d'une telle législation à base contributive qui couvrirait tous les citoyens sans égard à leurs revenus, et qui comprendrait en plus de l'assurance-chômage actuellement établie, un système complet et compréhensif d'assurance-santé, de bénéfices en cas d'accident ou d'hospitalisation, de pensions de vieillesse, d'allocations aux mères et aux veuves.

Nous réalisons pleinement les difficultés que suscite l'"Acte de l'Amérique britannique du Nord." Toutefois nous croyons que cet objet d'antiquité sera de plus en plus inutile au fur et à mesure que s'imposeront les progrès vers un meilleur mode de vie pour tous les citoyens et en face du besoin d'uniformité des lois ouvrières et sociales, à travers tout le Canada, cette uniformité est d'importance primordiale si nous voulons atteindre l'unité nationale.

Pour ce qui est du domaine international, nous louons notre gouvernement pour le support qu'il a apporté aux Nations Unies et à l'Organisation internationale du Travail, de même que pour les secours qu'il a fournis aux peuples affamés des pays dévastés.

Nécessité du contrôle des prix

Nous réitérons notre politique de 1947, alors que nous formulâmes nos demandes en ces termes:

"Au cours de la période de guerre, aucun pays ne fit mieux que le Canada pour maintenir le contrôle des prix sur les commodités, et ce Congrès réalise pleinement la nécessité du contrôle des prix et appuie fortement le gouvernement dans ses efforts pour atteindre cet important objectif. Nous croyons sincèrement qu'il est encore nécessaire de maintenir les contrôles sur les prix si nous voulons éviter les maux de l'inflation."

Le Discours du Trône précise que les Ministres de la Couronne s'inquiètent de la hausse des prix qui rend le coût de la vie plus cher. Dans certains cas les augmentations ont semblé être injustifiables et les plafonds des prix ont dû être rétablis. Nous notons en outre la création d'un Comité parlementaire dont le rôle est de prendre en considération cette ennuyeuse question.

Nous sommes d'avis que si l'on avait donné suite à nos requêtes concernant le contrôle des prix sur les commodités si essentielles au



Percy R. Bengough, C.B.E.

bien-être de la communauté, il y aurait eu moins de demandes pour des augmentations de salaires car ces demandes ont été faites dans le but de compenser l'augmentation sans cesse croissante du coût de la vie.

Si l'on en réfère à une déclaration de l'honorable M. Hsley, alors ministre des finances, le peuple du Canada a épargné deux milliards cinq cent millions de dollars; cette épargne ne lui en a coûté que deux cent millions par année et était le résultat des contrôles et des subsides. Aussi croyons-nous que le peuple aurait considérablement accru ses épargnes si le maintien des contrôles et la distribution des subsides avaient continué.

Nous sollicitons fortement votre gouvernement de protéger le standard de vie des Canadiens en rétablissant le contrôle des prix sur les marchandises essentielles à la vie, et en imposant une taxe de cent pour cent sur les profits excessifs par la dénonciation des cartels, des monopoles et la poursuite des déprédations.

Code National du Travail

Nous notons avec plaisir qu'il est de l'intention du gouvernement d'adopter une mesure analogue à celle qui fut présentée lors de la dernière session du parlement à l'effet de pourvoir à l'instauration d'un système susceptible d'ajuster les griefs qui surgissent entre les employeurs et les employés. Bien que nous n'ayons pas été d'accord sur toutes les clauses du Bill 338 tel que soumis par la dernière session parlementaire, nous étions néanmoins prêts à l'accepter tel quel, car nous le considérons comme un point de départ dans la bonne voie.

D'ailleurs, ce Congrès est toujours prêt à accepter une mesure analogue au Bill 338, pourvu qu'elle contienne les mêmes principes et qu'aucun

changement n'y soit apporté au détriment de ce Congrès et de ses membres affiliés.

Loi d'assurance-chômage

La Loi d'assurance-chômage a démontré dans la pratique, sa valeur et son utilité; mais, comme on devait s'y attendre, certaines faiblesses sont apparues, qui requièrent des modifications.

Nous demandons que cette loi soit amendée de façon à y inclure la recommandation du Comité consultatif d'assurance-chômage visant à établir des catégories plus élevées avec augmentation des contributions et des prestations et à augmenter les autres taux de prestations stipulés, et que l'on considère la possibilité d'augmenter tous les autres taux de prestation en raison de la hausse du coût de la vie.

La question d'assigner à un sans-travail un emploi convenable donne lieu à une grande confusion. D'après la loi, certaines stipulations sont faites en vertu desquelles un assuré n'a pas qualité pour recevoir les prestations s'il a négligé de saisir l'occasion d'un emploi approprié. Il serait désirable d'avoir une définition plus claire de ce qu'est un emploi approprié. Il semble bien qu'il y aurait une façon plus simple d'aborder le problème, vu qu'il n'a jamais été de l'intention de la loi de faire entrer une "cheville ronde dans un trou carré" ou, en d'autres termes, de détruire l'habileté technique d'un assuré en l'obligeant d'accepter immédiatement un emploi afin de sauvegarder les fonds de la Commission.

Nous désirons que l'application de la Loi s'étende à tous les travailleurs. Sous les présentes stipulations de la loi, une personne doit avoir au moins soixante timbres à son crédit pour percevoir les prestations après avoir été réemployée depuis sa première réclamation à sa deuxième. Or plusieurs travailleurs ne peuvent remplir ces conditions. Nous demandons que les sections 37 et 40 soient amendées de manière que, la réclamation une fois soumise par le réclamant, celui-ci soit en aucun temps autorisé à percevoir les prestations jusqu'à l'épuisement de la somme à laquelle lui donne droit son crédit.

Pensions aux citoyens âgés

La crainte de l'insécurité pour la vieillesse est un facteur de trouble dans la vie de la plupart des Canadiens et le traitement insuffisant que l'on procure aux vieillards n'est certes pas de nature à l'alléger. Le fait qu'il est nécessaire de prouver son dénuement pour avoir droit à une pension est insoutenable aujourd'hui. Nous félicitons le gouvernement d'avoir augmenté le montant de l'octroi qu'il verse aux provinces, même si nous ne sommes que peu enthousiasmés par la valeur du montant. Nous sollicitons de nouveau l'appui de notre gouvernement afin d'établir un système adéquat de pensions pour nos citoyens âgés, système qui leur assurera un revenu suffisant et susceptible de leur procurer le confort, et ce sans déclaration de ses biens ou déduction parce qu'il posséderait des propriétés ou recevrait d'autres revenus.

Il est nécessaire de rabaisser la limite d'âge si nous considérons que les statistiques de l'assurance-chômage portent à vingt-trois pour cent de tous les sans-travail les personnes ayant plus de quarante-cinq ans. Il a été définitivement établi qu'il y a peu ou point de demandes pour des travailleurs qui ont atteint l'âge de cinquante ans. Nous demandons que la limite soit portée à soixante ans; de plus, que l'on considère la possibilité de réduire les qualifications domiciliaires.

Assurance-santé

Encore une fois, nous pressons le gouvernement de reconnaître la nécessité d'adopter un programme complet d'assurance-santé sur une base nationale. Comme nous le déclarâmes l'an dernier, nous sommes

décus de ce que notre gouvernement n'ait encore rien entrepris dans le sens des propositions concrètes et constructives touchant un système adéquat d'assurance-santé pour tous les citoyens canadiens.

Les travailleurs et autres citoyens ne peuvent se permettre les soins médicaux qu'ils requièrent parfois, à cause de leurs revenus insuffisants. Les gouvernements et les citoyens croyant en une production massive comme moyen de résoudre nos problèmes économiques ne peuvent tolérer plus longtemps les méthodes inefficaces actuelles de pourvoir à la santé de nos citoyens. Sans compter les misères et les souffrances qui accompagnent la maladie, la maladie demeure la plus grande cause de perte de temps. Nous ne saurions trop insister auprès de notre gouvernement sur la nécessité d'un système d'assurance-santé et nous demandons fortement l'adoption d'un plan d'assurance-santé au cours de la présente session du parlement.

Réduction de l'impôt sur les petits revenus

Nous réalisons que le gouvernement a besoin de revenus d'abord pour assurer le bon fonctionnement du rouage administratif de l'Etat, puis pour maintenir et améliorer la législation sociale et ouvrière. Nous n'hésitons pas à reconnaître que l'impôt direct sur le revenu est la meilleure façon de se procurer des fonds, et aussi la plus équitable. Cependant, nous sommes d'opinion que la majorité des taxes devraient être prélevées sur les revenus de ceux qui possèdent beaucoup et non pas, comme en ce moment, à même les revenus des citoyens moins en mesure de le supporter.

Nous doutons de l'équité de l'impôt prélevé sur les petits salaires. La hausse du coût de la vie, la réduction des taxes sur la corporation, les revenus et les profits excessifs, ont d'ailleurs déprécié les conditions de ceux pour qui nous faisons cette requête.

Nous demandons que l'exemption d'impôt sur le revenu soit portée à \$2,500 par année pour les personnes mariées et à \$1,200 pour les célibataires; en outre, que l'exemption pour chaque enfant équivale à \$400.00 et qu'aucune portion d'allocation familiale ne soit remboursée au gouvernement sans égard au revenu. Les citoyens qui reçoivent des revenus annuels pour le montant précité, au moins, ne sont pas aujourd'hui en mesure de rencontrer les coûts minima de la vie et ne devraient pas être taxés.

La crise du logement

Nous croyons fermement que la crise du logement qui sévit par tout le Canada a atteint son point critique. En conséquence, il appartient au gouvernement fédéral de réviser la présente législation en assumant la pleine responsabilité quant à la mise en oeuvre d'un programme national de construction. Malgré les nombreuses constructions qu'on a édifiées, cela n'a pas suffi à alléger la crise du logement due à l'accroissement de notre population par l'immigration et par ses propres sources.

Une partie considérable de notre programme de construction a été l'oeuvre de spéculateurs particuliers qui en ont odieusement profité pour vendre leurs maisons à des prix exorbitants.

Nous demandons aussi au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour contrôler les prix des matériaux de construction et limiter les quotas d'exportation des matériaux essentiels.

Nécessité d'une saine politique d'immigration

Ce Congrès se présente devant le Comité du Sénat sur l'immigration et le Travail, le 14 mai dernier, et lui soumit ses vœux sur cette importante question. Nous n'ignorons point les grands avantages de notre

industrie, de notre agriculture et les immenses richesses de nos ressources naturelles. Dans notre mémoire sur l'immigration, nous suggérons que le Canada accepte volontiers des groupes choisis dans la mesure où il peut les absorber sans nuire au bien-être de ses propres citoyens. Mais nous avons fortement réclamé que l'immigration dépende exclusivement de la responsabilité du gouvernement et ne relève en rien de l'entreprise privée. Nous sommes toujours d'avis que l'immigration tombe sous la juridiction du Département fédéral du travail, comme étant le département le plus au courant des possibilités et des conditions d'emploi, et serait dès lors plus en mesure de choisir les immigrants et d'en répartir les groupes suivant les demandes de l'industrie canadienne et des opportunités offertes à de nouveaux citoyens.

L'âge des électeurs

Le fait qu'il était nécessaire pour les citoyens du Canada, hommes et femmes, de dix-huit ans et plus, de joindre les forces afin de sauver la démocratie justifie la réitération de notre requête à l'effet que le droit électoral soit accordé à tous les citoyens de dix-huit ans et plus.

Education

L'un des devoirs les plus importants du gouvernement est d'aider au développement de la génération croissante au moyen de l'éducation. Les enfants d'aujourd'hui sont notre nation de demain. Aucune dépense ne saurait profiter davantage à la richesse commune du Canada que l'argent employé au développement intellectuel des futurs citoyens.

Sans doute, selon les termes de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, l'éducation relève de la juridiction des provinces. Cependant, ce Congrès est d'avis que le gouvernement du Dominion accepte plus de responsabilités pour promouvoir l'éducation, et il appuie de tout coeur la Fédération Canadienne des Instituteurs qui, dans leur requête auprès des autorités, ont proposé que l'aide à l'éducation soit répartie sur chaque citoyen.

Prévention des injonctions au cours de différends ouvriers

Durant les dernières années, il y a eu une augmentation dans le nombre d'injonction accordées au cours de différends ouvriers lesquelles ont prouvé qu'en pratique une telle politique est apparue à la fois injuste et très coûteuse et entièrement opposée aux procédés démocratiques; nous en réclamons donc la prohibition, du moins jusqu'à ce que les deux parties en cause au cours d'un différend puissent faire connaître leurs griefs respectifs.

Ateliers de réparations pour chemins de fer

Les employés de chemins de fer sont en tout exposés à cause de leur travail, à toutes les intempéries, la nuit comme le jour, et chaque jour de l'année. Souvent ils ont à faire d'importantes réparations sur les wagons à voyageurs comme sur les wagons à marchandises et sous des conditions atmosphériques des plus défavorables. Jusqu'ici la direction des chemins de fer canadiens a failli à la tâche de remédier à ces conditions par la construction d'ateliers convenables aux endroits où ces réparations doivent être opérées.

Nous réclamons l'adoption d'une mesure qui obligerait tous les chemins de fer canadiens à aménager des ateliers de réparations des wagons aux points appropriés.

Gratuités et bénéfices aux pompiers volontaires pour service outre-mer

Dans notre mémoire présenté au gouvernement en 1945, nous avons fait mention de la valeur du corps de pompiers volontaires en service outre-mer. Nous avons demandé qu'ils reçoivent la même considéra-

(Suite à la page 4)

Au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal

Le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal tenait son assemblée régulière, jeudi le 19 février dernier, sous la présidence du vice-président Onésime Renaud, en l'absence du président Claude Jodoin. Le vice-président J. M. Shannon, retenu chez lui par la maladie, n'a pu assister à cette assemblée.

Dès le début de l'assemblée on procéda à l'assermement des officiers du Conseil. Le confrère Beland a été invité à monter sur la tribune afin de faire prêter le serment d'office aux officiers élus lors de la dernière assemblée.

Un grand nombre de lettres de créance ont été lues par le secrétaire-correspondant, J.-E. Gariépy, et plusieurs nouveaux délégués ont prêté le serment d'usage.

Le Conseil exécutif soumit un rapport en trois points. Les délégués ont adopté la décision du Conseil exécutif de faire parvenir un chèque au montant de \$25.00 au Comité de secours aux enfants d'Europe. Le Conseil exécutif s'est de plus déclaré en faveur d'endosser l'attitude du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et de la Fédération américaine du Travail de contribuer d'une journée de travail pour secourir les enfants des pays ravagés d'Europe. Il a été demandé aux délégués de mettre la chose en évidence auprès de leurs organisations respectives.

A l'occasion du mariage du président du Conseil, au nom du Conseil le confrère Claude Jodoin, qui eut lieu le 14 février dernier, l'exécutif lui présenta ses meilleurs souhaits de bonheur ainsi qu'à son épouse.

Le secrétaire fit lecture de correspondances émanant du secrétaire particulier du Premier Ministre du Canada au sujet du contrôle des prix et de l'augmentation du coût de la vie ainsi que M. J. O. Asselin, président du Comité exécutif de la ville de Montréal concernant la question de la municipalisation du tramway. Dans sa lettre en réponse à celle du Conseil M. J. O. Asselin déclare que la Cité de Montréal est tout à fait contre l'augmentation du prix des billets de tramways. Quant à la question de la municipalisation du tramway M. J. O. Asselin déclare qu'il est très difficile pour le moment de se prononcer sur cette question sans pleine connaissance de cause.

Sur ce, un grand nombre de délégués ont fait part de leurs vives protestations. Entre autres, le délégué Bernard Boulanger a dit qu'il semble bien étrange qu'on semble croire que cela coûterait cher à la ville pour municipaliser le tramway quand on constate tout le progrès des villes où le tramway est municipalisé. Il cite comme exemple la ville

de Toronto où le tramway a été municipalisé.

Le délégué Provost a ajouté que cette question du tramway semblait servir de "football" d'un côté et d'autre. Il s'est dit d'avis qu'on devrait continuer à faire d'autres représentations auprès de M. Asselin. Il a ajouté que la ville d'Ottawa avait également décidé de municipaliser son tramway.

Le délégué Victor Trudeau fit remarquer que les employés de tramways de la ville de Toronto gagnent de 13 à 15 cents de l'heure de plus que ceux de Montréal.

La compagne Annette Langevin propose de référer cette question au Comité municipal pour étude et rapport.

Le secrétaire fit lecture d'une lettre émanant du Conseil des Métiers et du Travail d'Edmonton demandant le boycottage des produits de Canada Dry Ginger Ale, jusqu'au règlement de la grève des employés de cette compagnie.

Le délégué Dubord a soulevé la question de la scolarité obligatoire disant que cette loi n'était pas des plus respectées et observées. Les délégués Roméo Delage, Roger Provost et Bernard Boulanger ont donné des exemples à l'appui de ces observations et ont demandé que des protestations soient faites auprès des autorités provinciales compétentes afin de remédier au présent état de choses.

M. Roger Gagnon élu à la présidence du Comité Paritaire

A l'assemblée annuelle du Comité Paritaire de l'Industrie de l'Imprimerie de Montréal et du District, tenue le 2 février, les délégués ont élu le bureau de direction pour l'année 1948. Les présidents conjoints sont: M. Jules Gillet, représentant de l'Association des Maîtres-Imprimeurs, et M. Roger Gagnon, représentant de l'Union internationale des Pressiers et Assistants, local 52.

Les membres du comité exécutif sont: Les deux présidents conjoints et M. Angus Barwick, représentant de l'Employing Printers' Association, et M. G.-A. Gagnon, représentant de la Fédération nationale de l'Imprimerie des Syndicats Catholiques.

Le colonel Arthur Gaboury, gérant général de l'Association du Québec pour la Prévention des Accidents du Travail, vient d'annoncer la nomination de monsieur Paul-A. Cooke au poste de Gérant Général Associé.

Activités du local 568 des électriciens

Les membres du local 568 de la fraternité internationale des ouvriers électriciens ont pour la deuxième semaine consécutive tenu une assemblée lundi soir dernier. Cette deuxième réunion des membres était une assemblée spéciale pour permettre aux membres d'étudier plus à fond les différentes clauses du présent contrat et de quelques autres questions importantes qui n'ont pu être réglées au cours de la première réunion régulière.

Ces assemblées étaient sous la présidence du confrère Hugh Laflleur. Au cours de la première réunion le confrère Hugh Laflleur a donné avis aux membres de sa démission comme président du local 568 vu sa récente nomination de représentant international. Sa démission n'a toutefois pas été considérée et demeure donc sur la table jusqu'aux nominations du local qui auront lieu au mois de juin prochain.

Le nouvel agent d'affaires, le confrère Wilfrid Chartier fit rapport aux membres de ses activités. Tous les membres présents ont été priés de faire écho à un appel des officiers pour que tous les membres se rapportent au plus tôt à l'agent d'affaires, 909 boulevard St-Laurent.

Le confrère Nicolas Ferraro a été désigné pour faire partie du comité exécutif et M. Paul Bérubé a été élu secrétaire-financier, en remplacement du confrère Oscar Boyer, décedé.

Albert Eaton promu administrateur du comité conjoint

M. Albert Eaton, gérant de l'union des ouvriers du manteau de Montréal, vient d'être élu administrateur du conseil conjoint de l'industrie des manteaux et costumes pour dames de la province de Québec.

M. Eaton avait adhéré à l'union qu'il gérât avant la première guerre mondiale; lors de sa récente élection, ses confrères ont été unanimes à reconnaître la haute valeur des services qu'il a rendus à l'union depuis nombre d'années, plus spécialement durant la crise économique.

M. Eaton avait été gérant de l'union depuis 1932 jusqu'à sa nomination comme assistant de M. I. Greenberg, ancien administrateur du conseil conjoint.

M. David Solomon, directeur exécutif de l'association des manufacturiers de manteaux et costumes de la province de Québec, a été choisi assistant-administrateur.

Nouvelles du monde ouvrier

Appréciable augmentation à des marins

Harry Davis, président de l'union des marins canadiens, vient d'annoncer que son organisme syndical vient de signer un contrat avantageux avec la compagnie maritime "Algoma Central Steamship".

Les principales clauses de cette nouvelle convention sont: 48 heures de travail dans les ports au lieu de 56; une augmentation de \$35 par mois à l'assistant cuisinier et \$25 par mois pour tous les autres marins; une augmentation de 10 cents l'heure sur les taux qui étaient précédemment payés pour les heures supplémentaires de travail; 16 jours de congés payés durant la saison de navigation; sécurité syndicale et des matelas à ressorts pour tous les membres de l'équipage.

Le président Davis qui vient d'arriver à Toronto où s'ouvrira lundi la réunion générale de l'exécutif national de l'union, a déclaré que les négociations se poursuivent avec les autorités des deux autres compagnies.

Parmi les chefs ouvriers qui adresseront la parole au cours de la réunion des marins, à Toronto, on remarque Percy Bengough, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et William Jenoves, président du Conseil du Travail de Toronto.

Cette réunion commencera lundi matin pour se terminer samedi; on y discutera de la loi maritime canadienne, de la lutte à la semaine de travail de 7 jours dans les ports, des augmentations de salaires nécessaires pour faire face à l'augmentation du coût de la vie, du chômage qui va grandissant et finalement on procédera à l'élection des officiers pour le prochain terme.

Le Conseil de Construction désire amender la convention collective

L'exécutif du Conseil des métiers de la construction des unions internationales au cours de sa dernière réunion a étudié les nombreux amendements qu'il désirerait voir apporter à la convention collective de travail. Ces demandes ont été présentées au Montreal Builders' Exchange lundi dernier, le 23 février.

Entre autres amendements les représentants ouvriers ont demandé la semaine de 40 heures soit cinq jours de 8 heures. La semaine actuelle de travail est de 44 heures pour tous les métiers de la construction.

En plus il sera demandé à ce que la période de vacances annuelles soit rémunérée à raison de 2% du salaire gagné au cours de l'année et la rémunération de tout temps travaillé entre minuit et 8 heures du matin au taux de temps double.

Un amendement a également été proposé à l'effet que toutes les dépenses des ouvriers travaillant en dehors des localités desservies par les tramways montréalais soient assumées par les autorités patronales. Il est de plus demandé que la clause renfermant la limite de 15 milles autour de l'île de Montréal pour les travaux en-dessous de \$25,000 soit enlevée de la convention et que ceci tombe sous la juridiction de l'île de Montréal.

A l'issue de la réunion le Conseil exécutif a pris un vote de sympathie à l'occasion du décès du confrère Oscar Boyer qui, pour plus de 20 ans, a été l'agent d'affaires du local 568 des ouvriers électriciens et qui pour la même période a été délégué de son local au Conseil de Construction de Montréal.

Minimum trop bas du salaire de l'ouvrier

D'après des statistiques de la fédération du travail de la Saskatchewan seulement un travailleur sur six au Canada recevait en 1946 un salaire plus élevé. Les salaires moyens gagnés en 1946 par les travailleurs étaient inférieurs de \$6.00 par semaine pour maintenir une famille moyenne à un standard de vie minimum. En 1946, vingt-huit corporations canadiennes ont enregistré, une fois leurs impôts payés, des profits de 56% plus élevés qu'en 1945.

Grève des machinistes

Le confrère W. E. Elliott, secrétaire archiviste du local 1740 de l'Association internationale des machinistes de Dundas, Ont. nous fait part de leur récente déclaration de grève. Les membres de la Loge 1740 sont employés de la John Bertram & Sons Co., Limited et sa subsidiaire The Pratt & Whitney Company of Canada.

Les membres ont pris ce vote de grève parce que la compagnie a fait connaître son intention que qu'elles que soient les recommandations du bureau de conciliation, les conditions de la compagnie doivent être acceptées d'ici la date d'expiration du présent contrat ou il n'y aura pas de contrat d'union dans l'usine. L'Union veut également s'opposer contre le congédiement du président et du vice-président du local de même que tous les membres du comité de négociations.

L'Union estime que l'attitude de la compagnie Bertram est considérée comme une pratique déloyale et ne vise que la destruction de l'Union.

Dans une lettre circulaire adressée aux organisations internationales la loge 1740 des machinistes se tourne du côté du mouvement ouvrier pour obtenir l'aide financière nécessaire pour mener à bien leur grève.

Au local 349 des peintres

Au cours de la dernière réunion régulière du local 349 de l'union internationale des peintres, décorateurs et tapisseries d'Amérique, les membres ont accueilli plusieurs nouveaux membres. L'assemblée était sous la présidence du confrère Raoul Gervais.

L'assistance a entendu le rapport du confrère E. Gilbert, délégué du local au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, qui a également communiqué les noms des nouveaux officiers du Conseil, et délégué au Conseil de la construction des Unions internationales.

M. J.-L. Morel, agent d'affaires, qui depuis plusieurs semaines était retenu chez lui par la maladie, était présent à la réunion et il a donné des précisions quant aux améliorations qui sont demandées pour le prochain contrat. Entre autres, demande sera faite pour la semaine de 40 heures et des augmentations de salaires.

Les peintres ont été saisis d'un problème, qui, s'il n'est pas encore alarmant, est sur le point de devenir sérieux, celui de la pénurie de la main-d'œuvre chez les peintres de profession. Des plans seront faits en vue de parer aux inconvénients que comporterait cette pénurie de main-d'œuvre si elle continuait de s'accroître.

La prochaine réunion aura lieu lundi soir prochain, à 8 heures à 3560 boulevard St-Laurent.

Contrat avec les Ouvriers unis des Textiles

Le bureau canadien des ouvriers unis des textiles d'Amérique vient d'annoncer la signature d'un contrat conclu entre le local 152, de l'Union et la cie Cosmos Imperial Mills, pour les 50 employés de l'usine de la compagnie à Yarmouth N.-E.

Tous les membres actuels et ceux qui deviendront membres de l'union sont obligés de rester dans l'union, comme condition de leur emploi.

Les ouvriers obtiennent une augmentation moyenne de 13 cents l'heure. De plus, une clause dans le contrat donne l'assurance que les ouvriers travaillant à la pièce gagneront au moins de 6 à 8 cents l'heure de plus que l'année dernière, en plus de l'augmentation générale, décrétée.

Demande de certification

L'union internationale des ouvriers du vêtement pour dames vient de demander à la commission provinciale des relations ouvrières, à être reconnue comme agent négociateur pour les ouvriers de la compagnie "Canadian Beachwear".

L'union, en faisant sa demande, déclare que la majorité des ouvriers concernés sont au nombre de ses membres.

La compagnie "Canadian Beachwear" est installée dans la métropole et fabrique des maillots de bain, de la lingerie d'enfants et des robes de coton.

Victoire de l'Union internationale aux chantiers maritimes de Lauzon

Les Unions internationales viennent de remporter une éclatante victoire sur les syndicats nationaux aux chantiers maritimes de la Davie Shipbuilding de Lauzon. Il appert que la Commission des relations ouvrières de la province de Québec aurait refusé la demande de certification présentée par les syndicats nationaux parce que leurs méthodes de recrutement n'auraient pas été tout à fait conformes aux règlements No 1 de la Commission.

Le même syndicat aurait été défait lors d'un vote pris à cet endroit le 2 novembre dernier, nous déclare l'organisateur J. M. Landriault de la Fédération Américaine du Travail.

Au mois de décembre dernier les Unions internationales ont signé une entente collective de travail avec la Davie Shipbuilding and Repairing Company devant expirer le 28 février 1948. Un deuxième contrat de travail prenant effet le 1er mars 1948 sera en vigueur jusqu'au 28 février 1949. Par ce contrat plus de 2,000 employés bénéficieront d'une augmentation de salaires. Ceci est le résultat de la campagne d'organisation lancée l'été dernier par les représentants des Unions internationales et de la Fédération américaine du Travail. Grâce au beau travail accompli par les organisateurs, des unions locales ont été formées pour chaque métier.

Conciliateur demandé

Les négociations entreprises entre la compagnie Macarion Agency Company de Montréal et l'Union fédérale No 23894 des travailleurs du sucre n'ont donné jusqu'à date aucun résultat satisfaisant.

D'après le confrère Armand Godin, agent d'affaires de l'Union internationale des travailleurs du sucre, les patrons semblent user de mauvaise foi. En effet ce local a été certifié par la Commission de relations ouvrières de la province de Québec au mois de novembre dernier. Dès le début de décembre l'Union faisait parvenir à la compagnie en question son désir de vouloir commencer les négociations avec elle pour la signature d'une convention collective de travail. La compagnie n'a porté aucune attention à ce premier avis. Par la suite l'Union a avisé de nouveau la compagnie l'informant qu'elle avait l'intention de prendre les dispositions nécessaires en vertu de la Loi des relations ouvrières pour commencer les négociations.

Finalement la compagnie a accédé à la demande de l'Union et a consenti à lui accorder une entrevue. Dès cette première rencontre il a été impossible pour les deux parties en cause de s'entendre d'une manière satisfaisante. L'Union a alors décidé de demander la nomination d'un conciliateur pour tenter de régler le litige.

L'entente de travail qui a été soumise à la compagnie est basée sur la même entente qui a été signée entre la compagnie Canada and Dominion Sugar et l'Union internationale des travailleurs du sucre, local 3894. La convention proposée comporte entre autres une clause de séniorité, une augmentation de salaires de 12 cents de l'heure, une semaine de vacances payées après un an de service et deux semaines après deux ans de service, temps et demi payé après 48 heures, cinq jours de fêtes statutaires payées par année, la sécurité syndicale et quelques autres clauses de moindre importance.

C'est le tour des Etats-Unis

Plus de 100,000 ouvriers américains, employés de salaisons, viennent de se prononcer en faveur de la grève, mais le publiciste de leur syndicat ici au Canada a donné l'assurance que les ouvriers des établissements canadiens ne sont pas du tout concernés.

C'est à Chicago que les chefs du syndicat des ouvriers unis des salaisons, des Etats-Unis, ont annoncé le résultat d'un vote en faveur de la grève dans toutes les succursales des grandes compagnies dont "Armour", "Swift", "Cudahy" et "Wilson". Seule la compagnie "Swift" a des filiales au Canada.

97,000 accidents EN 1947

POURQUOI PAS

25%

DE MOINS EN 1948

A bâtons rompus

Daytona Beach, le 24 février 1948.

Nul n'est prophète en son pays

On en a des exemples tous les jours. Ainsi je viens de rencontrer un ancien camarade de Montréal et ce, par hasard; il se fait d'assez grands travaux au coin de la rue où est situé le Sea Side Inn, où j'habite; un écriteau indiquait que les travaux étaient exécutés par J. R. Blais & Son. De là à demander à un des ouvriers qui était l'entrepreneur il n'y avait qu'un pas; la réponse fut: "Je ne sais pas d'où il vient mais je sais que c'est du Nord". Ici, on a tout dit quand on mentionne que quelqu'un vient du Nord. Je téléphone et jugez de ma surprise quand, à l'autre bout de la ligne, une voix me dit en français: "Hello, Gus, comment ça va, qu'est-ce que tu fais à Daytona?" Ma voix m'avait trahi, il paraît que j'ai un timbre de voix unique qui me ferait reconnaître au milieu d'un millier de bêtes à cornes (?) Oui, moi aussi je reconnus un ancien ami de Montréal, Raoul J. B. Blais, ex-agent d'affaires de l'Union des plombiers, No 144, de Montréal, et un sincère dans le mouvement ouvrier qui fit merveille avec l'Union des plombiers et augmenta considérablement le nombre de ses membres durant son mandat d'office. Ceux qui étaient dans le mouvement, il y a 25 à 30 ans se souviendront de lui, car il était toujours au premier plan dans la discussion, même au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal.

Voilà plus de vingt ans qu'il est établi à Daytona Beach; il commença par pratiquer son métier de plombier, puis devint maître-plombier et ensuite entrepreneur général; aujourd'hui sa réputation est faite, il bâtit des maisons ultra-modernes, il fait de l'immeuble et est devenu quelqu'un; il a élevé une famille qui fait honneur à la race. Mais, dans tout cela, il y a une chose qui m'a fortement impressionné, c'est qu'il est resté aussi trade-unioniste que jamais; ainsi, tout récemment, il proposait qu'un comité conjoint soit nommé qui réglerait les questions de salaires et de conditions de travail entre les entrepreneurs et les diverses unions des métiers de la construction, afin que la paix règne entre les deux groupes.

Comme il me le disait: "Je ne puis oublier les principes développés par Jack Bruce, Louis Guérard et Alphonse Verville des plombiers, Jos. Ainey, John T. Foster et Gus Francq; je crois que l'ouvrier doit être payé un bon salaire mais qu'il doit donner une bonne journée de travail: l'un ne va pas sans l'autre. Je suis resté aussi radical que j'étais quand je représentais l'union, je crois toujours qu'il y a moyen que les deux groupes s'entendent, chacun a droit à des profits en rapport avec ce qu'il a mis dans l'entreprise, en travail, en habileté ou en argent."

Meilleurs succès à notre ami Blais. La reconnaissance des uns récompense de l'ingratitude de tant d'autres qui, après avoir pris tout ce que le mouvement ouvrier pouvait donner, lui ont tourné le dos et le combattent dès qu'ils ont grimpé quelque peu dans l'échelle sociale.

A propos, j'oubliais de mentionner que les plombiers sont payés ici de \$2.25 à \$2.35 l'heure, les menuisiers \$1.75 et les autres métiers de la construction entre ces deux prix. J'en reparlerai plus tard.

La médecine socialisée rencontre de nombreux ennemis

Comme toute chose nouvelle il faut que cela fasse son chemin; il en est de même de la médecine socialisée que le gouvernement travailliste de la Grande-Bretagne vient d'ajouter à son programme social. La British Medical Association vient de se prononcer contre ce programme au moyen d'un "poll" qui démontra que 25,340 médecins y étaient opposés tandis que 4,064 le favorisaient. Il semble assuré qu'une grève de médecins sera déclenchée contre cette mesure du Parlement; toutefois, une décision définitive sera prise par la British Medical Association le 17 mars prochain.

Vous pouvez vous demander le pourquoi de cette mesure de socialisation de la médecine qui assurerait à chaque citoyen anglais un service médical gratuit. Tout comme au Canada, les frais médicaux sont devenus exorbitants, il n'y a plus que les indigents et les gens fortunés qui peuvent se payer le luxe d'être hospitalisés; pour la classe moyenne, c'est presque devenu tabou, ce sont des sacrifices pour des mois et des années ou la ruine si l'on veut payer le compte d'hôpital et du médecin; la moindre chambre d'hôpital coûte de \$8.00 à \$10.00 par jour, et les services de la garde-malade, trois par jour à \$6.00, soit \$18.00; ajoutez à cela les frais supplémentaires, dispensaire, salle d'opération, etc., etc., et vous constaterez vite que cela est devenu prohibitif. Le gouvernement travailliste a donc socialisé le service médical. Résultat: les médecins menacent de se mettre en grève ou ils refusent de travailler pour l'Etat. La même chose arriverait inévitablement chez nous si un gouvernement osait suivre l'exemple du gouvernement anglais et pourtant cela s'impose et cela se fera en dépit de tout ce que les collègues de médecins et chirurgiens pourront faire.

Ce n'est d'ailleurs rien de nouveau: je me rappelle fort bien, qu'en 1925, lorsque la Commission d'étude et d'enquête sur les accidents du travail et leur mode de réparation, — commission dont je faisais partie, — fit rapport et recommanda le régime en vigueur aujourd'hui, soit l'assurance d'Etat administrée par une Commission indépendante avec responsabilité

collective de l'industrie. La plupart de nos médecins protestèrent et y firent opposition, avec le résultat que le gouvernement eut peur et adopta un régime terne qui ne donna nullement satisfaction. Il finit cependant par adopter et mettre en vigueur le régime recommandé par la majorité de la Commission; tout le monde en est satisfait aujourd'hui et personne ne voudrait retourner aux vieux régimes. Il en sera de même avec le service médical socialisé; ce sont les abus qui fatalement le feront adopter. Tout vient à point à qui sait attendre. Et ce n'est que le commencement, car le socialisme d'Etat est au premier plan de la société de demain. Ce sera cela ou le communisme. Lequel préférez-vous?

• • •

Le Ku Klux Klan aux Etats-Unis

L'intolérance religieuse existe sous bien des formes. Ainsi aux Etats-Unis, surtout dans les Etats du Sud et de l'Ouest Moyen (Middle West), une certaine secte de fanatiques — composée généralement de ceux qui se vantent d'être "100% American" — s'est érigée en juge de ce que font ou ne font pas d'autres citoyens; ils déposent généralement une croix enflammée (fiery cross) devant la demeure de ceux qu'ils ont condamnés à être goudronnés et emplumés (tarred and feathered) à moins qu'ils ne quittent la place; pour faire leurs mauvais coups ils se revêtent d'une cagoule pour ne pas être reconnus. Vous avez le tableau.

A Lakeview, en Georgie, ils viennent de s'en prendre à l'entraîneur du High School, un ex-fusilier marin, qui a l'heur de leur déplaire et ils ont déposé une croix enflammée devant sa demeure, sa femme s'empresse de l'éteindre et de la jeter dans un fossé en traitant les encapuchonnés de lâches et de bandits; ceci fut fait en l'absence du mari qui donnait son cours au High School à ce moment. Plainte fut faite au shérif de l'endroit qui déclara ne pouvoir rien faire et conseilla à l'ex-fusilier de marine de déguerpir; celui-ci ne fut pas de cet avis et, aidé de quelques citoyens, il attend de pied ferme ses agresseurs. Le principal du High School a pris la part de son subordonné. Résultat: c'est que lui aussi a reçu un avis d'avoir à cesser de protéger un de ses professeurs s'il ne voulait pas subir le même traitement que son subordonné.

Le comble de l'affaire, c'est que le professeur de culture physique en question vient de recevoir un avis de la surintendante des écoles de ce comté qu'il était pour être renvoyé, car sa conduite était disgracieuse au possible et qu'il aurait dû fermer sa "sale boîte". Pour avoir pris sa part, le principal de l'école a été averti de se désintéresser de l'affaire.

La commission scolaire de l'endroit aurait décidé de renvoyer le professeur en question et n'attend que l'approbation du Bureau d'éducation de l'Etat pour le faire. Cette affaire cause une certaine sensation car le Ku Klux Klan s'en prend à tout ce qui n'est pas protestant ou de race blanche — catholique, juif ou de couleur. Le shérif a peur de cette secte et ne bouge pas, il aurait même conseillé au professeur en question d'agir de façon à ne pas soulever contre lui cette fameuse secte et la Commission, par la voix de sa surintendante, recommande son renvoi, et tout cela se passe en dépit du Code criminel des Etats-Unis qui dit que "intimider ou mettre en péril les droits constitutionnels d'un citoyen américain est un acte criminel".

Et voilà où on en est au pays de l'oncle Sam. Est-ce mieux que dans notre Québec où l'on se plaint, en certains milieux, de la domination du clergé et de son intolérance sur bien des questions. Comme c'est bien vrai qu'on voit la paille dans l'oeil du voisin sans remarquer la poutre qui nous aveugle.

GUS. FRANCO.

Les prix semblent se stabiliser

Après tant de mois d'une inflation qui a grevé lourdement le budget des familles, les ménagères de Montréal commencent à respirer. Et à délier les cordons de la bourse, parce que les denrées essentielles à la vie s'offrent maintenant à des prix abordables.

La grève "silencieuse" des acheteurs a produit des effets sérieux. Les bouchers ont trop de viande; les fruitiers ont connu la mévente des légumes et des fruits et les épiciers ont leurs tablettes comblées! Jusqu'à il y a deux semaines, on achetait le moins possible. Aujourd'hui, les prix commencent à baisser et les ventes reprennent lentement leur cours normal. Prudemment encore, il faut le dire. Toutefois, la viande se détaille à près de 10% moins cher qu'au début de février; la saucisse est cinq cents de moins la livre. Les oranges et les pamplemousses — et il y en a enfin! — se détaillent à 12, 18 et même 24 cents la douzaine de moins qu'il y a cinq semaines.

Ce sont les bouchers surtout qui ont connu les effets de la grève des ménagères. La mévente a été plus sérieuse qu'on veut bien le dire.

Les glaciers regorgent de quartiers de bœuf qu'il faut vendre, sans quoi il y aura perte considérable. Aussi les prix sont-ils plus judicieux.

Les carottes encore rares

On a recommencé à préparer la classique soupe aux choux, car ceux-ci ne se détaillent plus 75 cents pièce comme ce fut le cas il n'y a pas si longtemps. A cinq cents la livre, le chou se vend... à 30 cents, on le laissait sur les tablettes. Les pommes de terre sont en abondance, mais les carottes sont rares et le seront jusqu'à la prochaine récolte.

Et les fruits en conserve reviennent petit à petit sur le marché. Toute la récolte de l'automne dernier nous arrive et à prix raisonnable. Tant mieux!

Hier, à McGill, l'association des élèves — on compte nombre d'anciens combattants recevant une allocation alimentaire du fédéral — ont adopté une résolution condamnant l'inflation et recommandant le retour aux subsides de guerre.

Mais il semble qu'avec la présente stabilisation du marché, déjà en bonne voie, le problème se trouvera rapidement réglé par le jeu de l'offre et de la demande.

Nombreux avantages pour les employés de St. Lawrence Rubber de Farnham

Selon le confrère Victor Trudeau, organisateur du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, une augmentation minimum générale de salaires de 10 cents de l'heure vient d'être accordée aux employés de St. Lawrence Rubber de Farnham. Les employés de cette compagnie sont tous membres du local 281 de l'Union fédérale des travailleurs du caoutchouc. Il appert que certains groupes de travailleurs ont vu leurs salaires augmentés jusqu'à 20 cents de l'heure.

La nouvelle convention, la première signée en faveur de ces employés, comporte de nombreuses clauses très avantageuses. Entre autres l'union a obtenu le paiement d'une prime de 5 cents de l'heure pour les employés travaillant sur l'équipe de nuit ainsi que le paiement de temps et demi après 50 heures de travail par semaine.

De plus, la nouvelle convention comporte une clause garantissant deux semaines de vacances payées après cinq ans de service auprès de la compagnie et trois fêtes statutaires chômées et payées soit le Jour de l'An, la Fête du Travail et Noël.

Les négociations pour la présente entente de travail ont débuté le 15 novembre et n'ont pu être conclues sans le secours d'un conseil d'arbitrage. Le confrère Elphège Beaudoin, président de la Fédération provinciale du Travail, a été choisi par les employés pour les représenter sur ce Conseil d'arbitrage. La compagnie était représentée par M. Lang sur ce même Conseil présidé par le Juge Chas.-E. Guérin.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

D'après les termes de la nouvelle entente le taux de salaires initial pour les hommes est porté à 55 cents de l'heure pour les journaliers avec augmentations de salaire de 5 cents après trois mois de service. Pour les femmes le taux initial est de 40 cents de l'heure également avec augmentation de 5 cents de l'heure après trois mois de service. Ces taux sont considérés très avantageux considérant le fait que cette compagnie est située dans la Zone numéro 3.

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié toutes les semaines par la Fédération provinciale du Travail du Québec, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Exécutif: J. Elphège Beaudoin, président; Jos. Matte, Roger D. LaBrie et Edouard Larose, vice-présidents; Gustave Francq, secrétaire-trésorier et rédacteur; Marcel Francq, administrateur; Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1

Téléphone : LANCaster 7808



is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive: J. Elphège Beaudoin, president; Jos. Matte, Roger D. LaBrie and Edouard Larose, vice-presidents; Gustave Francq, secretary-treasurer and editor; Marcel Francq, manager; Henri Richard, associate editor.

Printed by Mercantile Printing, Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal 1, P. Q.

Feu le confrère Oscar Boyer

Le mouvement ouvrier a appris avec regret le décès du confrère Oscar Boyer qui pendant plus de 22 ans a été l'agent d'affaires du local 568 de l'Union internationale des électriciens. Il a agi en qualité de secrétaire-trésorier du même local pendant une vingtaine d'années.

Le confrère Oscar Boyer est décédé subitement le 17 février dernier, à l'âge de 53 ans.

Le confrère Boyer depuis quelque temps souffrait d'une santé chancelante ce qui l'avait forcé de résigner, quelques semaines avant son décès, ses fonctions d'agent d'affaires et de secrétaire-trésorier du local 568 dont il était membre depuis 27 ans.

Sa longue expérience, son dévouement infatigable à la grande cause ouvrière le font regretter de tous ceux qu'il a assistés et avec qui il est venu en contact au cours de sa longue carrière.

"Le Monde Ouvrier" se joint donc à tout le mouvement ouvrier international pour offrir à sa famille éplorée ses plus sincères et profondes condoléances.

Loi concernant les électriciens et les installations électriques

Au nombre des amendements apportés à la réglementation primitive édictée en vertu de cette loi sont les nouveaux règlements relatifs à l'octroi des brevets et à l'apprentissage, ainsi que les conditions auxquelles les projectionnistes sont assujettis. L'arrêté en conseil 1660 du 8 octobre 1947, publié le 31, apporte ces modifications aux règlements primitifs (2780) du 20 juillet 1940.

Le bureau d'examen fournira un carnet d'apprenti, ainsi qu'une carte d'identité sur laquelle sa photographie sera apposée, au candidat au brevet d'électricien qualifié ou de projectionniste. Comme par le passé, l'apprenti devra remettre son carnet et sa carte quand il aura terminé son apprentissage et quand il subira son examen devant le bureau. En vertu de la nouvelle réglementation toutefois, on les remettra au candidat malheureux, jusqu'à ce qu'il subisse de nouveau son examen.

Nombre d'ordonnances nouvelles ont été édictées et d'autres amendées pour assurer une plus grande sécurité contre les incendies. Les projectionnistes ne devront pas fumer ou permettre que l'on fume dans la cabine de projection, y lire ou y avoir de la lecture, permettre à une personne non-brevetée, autre que celles spécifiées par l'ordonnance, d'y pénétrer pendant que les spectateurs sont dans l'édifice, laisser la pellicule exposée au jour, permettre la surcharge des fusibles ou établir des nouveaux contacts électriques, permettre que le projecteur ou son outillage se saisisent, ou faire usage de drogues ou boissons enivrantes.

Collaboration du gouvernement fédéral et des Etats dans l'application des lois ouvrières aux Etats-Unis

La division des heures et salaires du ministère du Travail des Etats-Unis, chargée de l'application des dispositions de la Fair Labour Standards Act de 1938 relatives aux salaires minima, heures maxima et travail des enfants, a été fusionnée avec la division des Contrats publics du ministère aux fins de l'application de ladite loi.

La loi des contrats publics de 1930, plus communément connue sous le nom de loi Walsh-Healey, interdit aux employeurs détenant des contrats du gouvernement exécutant le montant de \$10,000 pour la fabrication de fournitures et autre matériel: (1) d'occuper leur main-d'œuvre plus de 8 heures par jour et 40 par semaine à moins de payer le taux majoré de moitié pour le travail supplémentaire; (2) de payer des taux inférieurs aux taux courants de l'industrie; (3) d'employer des garçons de moins de 16 ans et de jeunes filles de moins de 18 ans; (4) de faire effectuer du travail à domicile ou (5) de tolérer des conditions malsaines ou dangereuses pour la santé et la sécurité des travailleurs. En vertu de la Fair Labour Standards Act, l'âge minimum de la main-d'œuvre occupée à domicile ou à l'usine à la fabrication de produits destinés à l'expédition outre frontières de l'Etat est de 16 ans; le minimum est de 18 ans dans les emplois reconnus dangereux. Le taux minimum est de 40 cents l'heure pour une semaine de 40 heures avec taux majoré de moitié pour les heures supplémentaires. Le travail à domicile est interdit dans le cas d'au moins 7 industries.

La surveillance est faite par le personnel d'inspection de l'Etat ou, dans quelques cas, par des agences locales en vertu de conventions entre les agences en question et la division. Dans la Caroline du nord et le Minnesota, le travail d'inspection et d'enquête, sous le régime des deux lois, est délégué au ministère du Travail de l'Etat. Dans 2 Etats, on a conclu des ententes avec les ministères du Travail aux fins d'assurer l'application de la loi des contrats publics; dans d'autres cas, la division se prévalant des services des 12 bureaux régionaux du ministère fédéral du Travail.

Nouvel agent d'affaires au local 568 des électriciens

La fraternité internationale des électriciens, local 568 vient de choisir M. Wilfrid Chartier comme agent d'affaires en remplacement de M. Oscar Boyer, décédé la semaine dernière. Le confrère Oscar Boyer avait quelque temps avant son décès quitté le poste de secrétaire-trésorier et d'agent d'affaires de cet important local.

Un salaire annuel est-il possible ?

Ceci est encore une de ces questions sur lesquelles il y a diversité d'opinions. Peut-on l'obtenir par une législation fédérale ou provinciale? Est-il préférable que cela vienne par une pratique mise en vigueur dans l'industrie et le commerce et qui se généraliserait petit à petit? Autant de questions, autant de solutions différentes. Les uns — surtout dans les rangs de la classe ouvrière — opinent pour une législation qui garantirait un revenu fixe et annuel à tous les salariés; que ce soit une législation fédérale ou provinciale ne tire pas à conséquence pour eux: ce qu'ils veulent, c'est la certitude d'avoir un montant garanti de salaire par année, et ce en dépit de tout arrêt de travail qui pourrait survenir — arrêt causé par carence de matière première, pénurie de commandes, perte de temps par grève ou contre-grève, ou par un des mille et un cas de force majeure imprévu et incontrôlable.

D'autres, qui se recrutent dans les rangs patronaux, les sociologues et même parmi les dirigeants ouvriers qui pensent et ne se prononcent pas à la légère sur des bouleversements aussi radicaux dans notre régime économique actuel, sont plutôt opposés à une législation de ce genre. Ils prétendent, et avec beaucoup de raison, que plus les gouvernements s'ingéreront dans les relations entre le Capital et le Travail, plus celles-ci deviendront difficiles, car il est impossible d'établir des règles rigides s'appliquant à tous au même degré. Il est du devoir des gouvernements de poser des jalons de sécurité, de voir à ce qu'il n'y ait pas d'exploitation pas plus de la part du Travail que du Capital; il doit établir des normes de bien-être justes et raisonnables que tous doivent observer, mais aller plus loin c'est sortir de son rôle et s'acheminer vers un régime de dictature économique où l'Etat sera tout et chaque citoyen un atome infinitésimal qui n'aura ni liberté de penser ni d'agir, un être sans initiative et sans volonté.

Il est une chose, toutefois, sur laquelle partisans et adversaires de ce régime de salaire annuel s'accordent: c'est qu'il serait un excellent moyen d'éviter les crises économiques, qu'il stabiliserait dans une large mesure le régime compétitif d'aujourd'hui et rendrait les périodes de dépression moins fréquentes.

Mais comment l'établir? C'est là qu'est le problème. S'il est vrai que certaines classes de salariés jouissent maintenant d'un salaire annuel garanti, comme par exemple les fonctionnaires civils et civiques, les officiers exécutifs, les employés de bureaux, de magasins, ceux qui occupent des postes de commande dans l'industrie ou le commerce et même les ouvriers engagés dans des industries fixes opérant à l'année, lesquels, sans avoir un revenu fixe de tant par année, ont un salaire hebdomadaire régulier, en plus de vacances et de jours de fête payés et dans nombre de cas — de plus en plus nombreux — ont droit à un certain nombre de jours de maladie payés, par contre, à côté de ceux-là, il y a des milliers et des milliers d'ouvriers dans les métiers de la construction et autres métiers du même genre, qui n'ont aucun emploi fixe et qui travaillent pour dix, quinze, vingt patrons par année, ainsi que toutes sortes d'entreprises saisonnières qui n'emploient leur main-d'œuvre que quelques semaines par année. Comment garantir à cette vaste armée de salariés un salaire annuel? Oui, je sais, on va dire: ce sera au gouvernement de trouver ce moyen et de le mettre à exécution. C'est à cela que je m'attendais: le gouvernement fera tout, il vous prendra dès le jour de votre naissance, le médecin qui y assistera sera un fonctionnaire d'Etat qui verra à ce que vous soyez nourri avec du lait pasteurisé; vous irez à l'école publique, vos livres et vos cahiers seront fournis gratuitement, vous pourrez suivre les cours d'une université sans avoir un sou à débours; vous apprendrez votre métier dans des écoles techniques ou commerciales; si vous tombez malade, vous serez soigné dans des cliniques gratuites ou des hôpitaux des plus modernes; si vous avez des enfants, le gouvernement en prendra soin grâce aux allocations familiales; quand vous vieillirez, vous émargerez aux pensions de vieillesse ou vous jouirez de rentes viagères et, le jour où vous quitterez cette terre, le gouvernement vous fera enterrer à ses frais et chantera vos louanges, car vous aurez été un citoyen modèle, sans initiative et sans volonté, qui aura vécu toute sa vie aux crochets de l'Etat! Il est fort possible qu'avec les développements qu'on nous promet il sera même à présumer que l'Etat vous garantisse d'avance une bonne petite place dans le paradis du Bon Dieu.

Honni soit qui mal y pense. Amen.

Les pensions de vieillesse

La session parlementaire avance à Québec, il s'y fait de la bonne besogne. Ainsi, récemment, l'hon. Wilfrid Hamel, ministre du gouvernement Godbout, a proposé que: le gouvernement provincial devrait modifier la loi des pensions de vieillesse afin que les personnes nécessiteuses, âgées de 65 ans, puissent bénéficier des avantages de cette loi.

Et voici la réponse de l'hon. Maurice Duplessis, premier ministre: "Si le gouvernement d'Ottawa fait adopter une législation pour donner la pension de vieillesse à 65 ans et qu'il est disposé à payer 50 pour cent du coût des pensions entre 65 et 70 ans, nous nous engageons à payer l'autre cinquante pour cent".

Certains grands journaux nous annoncent cette nouvelle avec de gros titres: "Gros point de gagné pour les vieillards âgés de 65 à 70 ans". Y avons-nous gagné quelque chose? Depuis des années, le Travail organisé réclame que la pension de vieillesse devrait être payée dès l'âge de 60 ans aux personnes du sexe masculin et dès 55 ans pour les personnes du sexe féminin. Il demande de plus que cette pension soit de \$60 par mois.

Actuellement, le gouvernement fédéral rembourse chaque province pour ce qu'elle a payé en pensions de vieillesse à raison de 75 pour cent; la province paie donc effectivement 25 pour cent et le gouvernement fédéral 75 pour cent de ce montant, d'après un accord fait avec les provinces individuellement.

Le geste de la Législature de Québec, s'il se concrétise, sera certes une amélioration sur ce qui existe actuellement, mais il ne va pas assez loin. Pourquoi ne pas faire comme d'autres provinces qui ont augmenté elles-mêmes et payé de leurs propres deniers la pension de leurs vieillards et ce jusqu'à concurrence de \$10 par mois? Ce serait plus simple que de dire: "Si le gouvernement fédéral veut payer 50% de la pension aux personnes entre 65 et 70 ans nous paierons l'autre 50%".

Comme je suis loin du bureau, je n'ai pas les chiffres en mains pour dire ce qu'il en coûterait à la province si elle payait elle-même la pension aux vieillards entre 65 et 70 ans et l'augmentait pour tous de \$10 par mois. Ce serait alors un beau geste qui serait vivement apprécié et qui ferait un formidable

atout dans le jeu du gouvernement en vue des futures élections; on dépense tant d'argent pour des choses bien moins utiles que de faciliter l'existence de nos vieillards. Cela ne devrait pas coûter les yeux de la tête et comme les revenus de la province ont augmenté de façon formidable, il n'y a aucun danger que cela la mette en banqueroute.

Moins de promesses, moins de "si" et de l'action, s.v.p.

Les allocations familiales — Québec touche la part du lion

Il est au moins un domaine dans lequel le Québec dépasse toutes les autres provinces et c'est sur le nombre des enfants de nos grandes familles. On dit que c'est un bien d'avoir une grosse famille, que c'est de l'argent placé à la banque. Je n'en suis pas si sûr que cela; ce que je sais, toutefois, c'est que cela coûte rudement cher d'élever une grosse famille, tout particulièrement dans les villes, et que, malgré les 87 millions de dollars qui furent payés aux mères de famille du Québec au cours de 1947, une grosse famille exige de nombreux sacrifices.

Voici comment se répartissent les allocations familiales payées à chacune des provinces et le nombre d'enfants que cela couvre:

Ile du Prince-Edouard, \$2,241,302 (31,458 enfants); Nouvelle-Ecosse, \$14,153,047 (198,237); Nouveau-Brunswick, \$11,993,688 (170,418); Québec, \$87,097,709 (1,237,637); Ontario, \$76,772,375 (1,065,290); Manitoba, \$14,779,445 (204,878); Saskatchewan, \$18,555,711 (275,034); Alberta, \$18,111,382 (249,904); Colombie Britannique, \$17,625,787 (247,183); Yukon et territoires du Nord-Ouest, \$441,816 (6,254).

Le Québec a donc touché plus de DIX MILLIONS DE DOLLARS en allocations familiales de plus que toute autre province mais par contre elle a plus de 200,000 enfants de plus que l'Ontario qui est sa plus proche concurrente.

Honneur à nos mères de famille, elles ont bien mérité de la patrie. Si nous avions les chiffres en mains de ce que chaque province a déboursé pour l'éducation de ses enfants, ce serait probablement un autre côté de la médaille qui ne serait pas si beau à voir.

GUS. FRANCO.

Le Congrès des Métiers...

(Suite de la page 1)

tion que celle accordée aux autres services de l'armée. D'après des informations reçues de ceux-là mêmes qui sont directement concernés il apparaît qu'ils n'ont reçu qu'une partie des bénéfices auxquels ils ont droit. En vue de la déclaration qu'un membre responsable du gouvernement leur fit avant leur départ à l'effet qu'ils auraient, à leur retour d'outre-mer, la même considération que les autres services de l'armée, et que leurs familles recevraient la même protection et les mêmes bénéfices, nous réclamons donc que les promesses qu'on leur a faites soient entièrement remplies.

Semaine de quarante heures

Nous demandons de nouveau que le principe de la semaine de 40 heures soit établi pour tous les employés des corporations et des entreprises tombant sous la juridiction du gouvernement et que pleine reconnaissance du droit d'association et de négociation collective par l'entremise de représentants de leur choix soit accordée à tous ces employés.

Travail supplémentaire des officiers de la douane et de l'accise

Nous désirons attirer de nouveau votre attention sur le fait que parfois les employés des douanes et de l'accise sont contraints de travailler des heures supplémentaires, et nous demandons de nouveau que l'on mette en vigueur des règlements en vertu desquels ces employés soient payés temps et demi pour le travail supplémentaire sur semaine et temps double pour le travail supplémentaire les dimanches, et que la semaine de travail soit basée sur quarante heures.

Canadian Broadcasting Corporation

Ce Congrès favorise le maintien de la Canadian Broadcasting Corporation comme radio d'Etat, et lui reconnaît le privilège d'émettre des permis à tous les postes émetteurs canadiens.

Nous sommes opposés à toutes tentatives qui ont été faites ou qui le seront à l'avenir en vue de confier à des intérêts privés ce service public d'une si grande utilité pour tout le pays. Nous préférons voir grandir les facilities dont jouit la Canadian Broadcasting Corporation et désirons attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité d'une plus grande représentation ouvrière au sein du Conseil d'administration.

Loi maritime du Canada

Nous notons dans le Discours du Trône l'intention qu'a le gouvernement d'amender la loi maritime du Canada (Shipping Act) dès la présente session parlementaire. Ceci est en accord avec notre requête de l'an dernier. Nous suggérons alors la création d'un comité parlementaire qui étudierait les diverses clauses de la loi pour y inclure les amendements qui renforceraient la loi en accord avec les besoins et les pratiques canadiennes. Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada a manifesté en outre son désir de sou-

mettre audit comité, nos propres vues dans le détail.

Il y a eu très peu de changements apportés à cette loi depuis les dernières cent années en autant qu'il s'agit des stipulations surannées affectant le Travail. En 1934 la loi subit une révision rapide; on en changea le titre, mais rien ne modifia les conditions des marins.

Dès 1882, M. le Juge Ramsay, de l'Ontario déclarait: "La loi maritime est une loi inique qui accuse bien la rage que mettait ses auteurs à poursuivre le coupable confondant en pratique l'innocent et le coupable. Elle est dépourvue de tout esprit et sa mise en vigueur doit être limitée à la plus étroite interprétation de ses mots. Elle accorde au magistrat le pouvoir absolu de juger et de condamner un accusé sans que celui-ci ait eu le privilège de recourir à un procès par jury, faisant fi des privilèges dus à un sujet britannique." L'an dernier, l'honorable Juge Lazure de Québec, en prononçant une sentence selon les termes de cette loi, déclara: "L'offense ne me paraît pas très grave, mais je crois que la peine prescrite dépasse la mesure." Plus tard le Juge déclara qu'il aurait été porté à trouver l'accusé coupable sous d'autres clauses de la Loi pour pouvoir lui imposer une sentence plus légère.

Des requêtes pour amender cette loi ont été soumises au gouvernement par le Comité permanent sur les questions maritimes de ce Congrès et nous avons confiance que la Loi maritime du Canada sera amendée au cours de cette session afin de la rendre conforme à la législation du Travail de nos jours.

Conclusion

Les opinions et requêtes ci-haut énumérées pour de la législation ont été formulées avec le désir de venir en aide au Travail organisé et pour atteindre les buts qu'il s'est fixés et que nous croyons être ceux de tous les citoyens canadiens, c'est-à-dire de l'emploi pour tous et de la sécurité sociale. Nous avons confiance que nos demandes rencontreront l'approbation de ce gouvernement et parlement et que la législation de cette année en tiendra compte.

Nous serions heureux de pouvoir discuter en aucun temps toute section de ce mémoire avec les officiers des départements concernés.

Nous désirons mentionner la précieuse coopération que nous ont accordée durant l'année passée le gouvernement et ses officiers.

Respectueusement soumis au nom du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Percy R. BENGOUGH

président,

John W. BUCKLEY,

Secrétaire-trésorier,

J. A. WHITEBONE,

Vice-président,

J. A. D'Aoust,

Vice-président,

Carl E. BERG,

Vice-président,

Wm. JENOVES,

Vice-président,

Alex L. GORDON,

Vice-président,

Il est sensationnel... —

C'est la vedette de l'heure —

Le Poète de l'ORGUE

PHIL JOBIN

Tous les soirs de 9h. à 2h. a.m.

ou

CAFE ST-JACQUES

415, est rue Ste-Catherine

HA. 1633

4 GRANDES SALLES • PLACES POUR 1,000 PERSONNES

Réceptions — Mariages — Banquets — Assemblées

ATTENTION SPECIALE AUX LIGUES DE QUILLES

Qu'est-ce que la compétence ?

"Une chose que nous ne pouvons tolérer, c'est l'incompétence."

(Lord Dukston of Warrington au Congrès des Métiers et du Travail du Canada)

Quand on dit d'un ouvrier qu'il est compétent, veut-on signifier par là qu'il connaît à fond son métier ? — Sans aucun doute. — Or, dans ce cas, ne serait-ce pas plutôt de l'expérience qu'il s'agit ? — Evidemment qu'il s'agit aussi de l'expérience, mais non pas de l'expérience seule ; car ce mot, pris au sens strict, a une signification beaucoup plus restreinte que ne lui veut l'usage.

Connaître à fond son métier, en savoir les diverses opérations, ne veut pas dire autre chose que posséder les connaissances nécessaires à l'exercice de ce métier. Encore faut-il que celui qui possède ces connaissances sache les mettre à profit. C'est alors qu'intervient l'expérience ou la pratique pure et simple. Celle-ci suppose de nombreuses années d'apprentissage et de labeur, car il est infiniment plus facile de savoir beaucoup de choses que d'en faire bien quelques-unes. Néanmoins, si la pratique procède jusqu'à un certain point de la théorie, il arrive qu'elle peut se suffire à elle-même et, à l'occasion d'une observation, donner naissance à une théorie nouvelle. En réalité, le progrès d'un métier est bien plus en fonction du travail et de l'initiative du manoeuvre que de la perfection de sa machine, à supposer, toutefois, que les outils que l'on met à sa disposition sont en ordre et qu'il en prend soin. Dans ces conditions, le rendement d'une usine, le développement d'une industrie dépendront en partie de la perfection de l'outillage, mais dans une plus large mesure de l'expérience personnelle qu'y apportera chaque employé.

Ces distinctions peuvent paraître inutiles. Elles s'imposent cependant si l'on veut définir avec précision la nature de la compétence. Cela paraîtra fort étrange, mais la compétence d'un homme ne vient ni de l'ensemble des notions qu'il a apprises touchant son métier, ni du temps pendant lequel il a travaillé. La compétence, dans son acception primitive, est une aptitude à faire quelque chose : c'est donc en quelque sorte le talent. Un homme d'expérience n'est pas pour autant un homme doué, bien qu'il pût le devenir s'il y mettait du sien. Certes, cet homme pourra travailler avec méthode, faire de la "belle ouvrage", posséder par ailleurs des qualités fort appréciables, bref gagner son salaire. Il reste qu'on ne saurait compter sur lui pour une initiative vraiment progressive. L'homme compétent, au contraire, ne conçoit pas le travail sans le progrès, et il fera toujours en sorte de ne jamais accomplir l'un sans réaliser l'autre. A ce point de vue, la compétence serait une vertu ; disons qu'elle est une vertu acquise. De fait, mais encore une fois à l'encontre de l'opinion commune, le talent est un peu le produit des efforts personnels que l'on a faits dans un travail particulier, la somme des recherches que l'on a entreprises dans une discipline donnée. C'est pourquoi l'ouvrier, du moment où il cesse de considérer son travail comme un pensum, est désormais en mesure d'acquiescer la compétence. Naturellement, cela exige de la volonté ; cela ne vient pas tout seul ; et, en plus de la personnalité, il faut du caractère, de l'énergie, et, disons le mot, une once d'intelligence.

Une tâche écrasante

L'enquête du comité parlementaire des prix a déjà fourni, selon l'hon. Paul Martin, des renseignements utiles au public sur les causes de la hausse récente du coût de la vie. M. Martin a précisé qu'il est très satisfait des résultats déjà obtenus.

Jusqu'ici, l'enquête n'a vraiment bien démontré qu'une chose : c'est que le système des régies du temps de guerre, même si on l'avait conservé et rendu encore plus sévère, n'aurait pas contenu la poussée inflationniste qui s'est fait sentir partout dans le monde et à laquelle rien ne pouvait nous empêcher d'échapper. Le monde est un, comme on le répète si souvent et de plus en plus, dans tous les domaines, il va falloir se rendre à l'évidence de cette vérité pas toujours agréable.

Depuis les quatre ou cinq jours qu'il est à l'oeuvre, le comité reçoit des tas de télégrammes et une correspondance de plus en plus volumineuse, de toutes les parties du pays. Beaucoup de gens s'adressent à lui, les uns pour lui signaler ce qu'ils disent être des abus, les autres pour offrir de venir exposer les choses dont ils ont été témoins. Toutes les personnes qui auront des déclarations intéressantes à faire seront entendues. M. Martin, en fournissant ces précisions, n'a pas cherché à dissimuler que l'on s'attaque à une tâche encore plus écrasante qu'on ne l'avait prévu. Loin de s'en décourager, on reconnaît que cet intérêt national que l'on prend à l'enquête est excellent, parce qu'il permettra d'aller, une fois pour toutes, au fond des choses.

Il est probable que cette semaine, on s'intéressera surtout aux produits agricoles.

Tél. LAncester 3858

Salon de Fleurs St-Denis
1590, rue SAINT-DENIS
(Edifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités :

Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux membres
des unions ouvrières.

Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488

Hausse de salaire de huit cents

En rentrant de Québec, M. Wilfrid Bélanger, représentant canadien de l'Union internationale des ouvriers du meuble, nous a annoncé que le local 357 de son organisme ouvrier vient de signer une avantageuse convention collective avec les autorités patronales de la compagnie "Royal Furniture" de la vieille capitale.

Le nouveau contrat accorde une augmentation générale des salaires de 8 cents l'heure, la sécurité et la retenue syndicales, une semaine de vacances après un an de service, temps et demi après les 10 heures réglementaires de travail quotidien, les fêtes de Noël et du Jour de l'An chômées et payées, temps et demi pour tout travail exécuté les jours suivants ; tous les dimanches de l'année, l'Épiphanie, le Vendredi Saint, l'Ascension, l'Immaculée-Conception et la Toussaint.

La nouvelle entente stipule que l'augmentation générale de 8 cents l'heure est rétroactive au 2 janvier dernier.

Selon les termes de la clause se rapportant à la retenue syndicale, la compagnie "Royal Furniture" s'est engagée à déduire à la source \$2, de frais d'initiation pour les nouveaux membres du local 347 qui sont à son emploi ou le deviendront, \$1,50 de cotisation mensuelle, \$1, par année pour le fonds d'organisation du syndicat et \$1, par année également pour le fonds de grève.

La semaine de travail sera de 55 heures ainsi réparties : 5 jours de 10 heures et 1 journée de 5 heures. Le matin et l'après-midi de chaque jour ouvré, les ouvriers bénéficieront de 10 minutes de repos aux frais du patron.

Le nouveau contrat a été signé par M. Paul Bernard, président du local 347, M. Wilfrid Bélanger, représentant canadien de l'Union, et MM. R. W. Gould et René Cloutier, respectivement secrétaire de l'Association des manufacturiers de meubles et gérant général de la compagnie "Royal Furniture."

Some men go to work and others wait for work to come to them.

Les comités ouvriers-patronaux de production sont maintenant au nombre de 543

Le ministre du Travail, l'hon. Humphrey Mitchell, publie le compte-rendu d'une séance du conseil consultatif au Service de collaboration ouvrière-patronale du ministère du Travail. D'où il appert que 543 comités ouvriers-patronaux de production fonctionnaient au Canada au début de 1948.

Le Service de collaboration ouvrière-patronale qui fait partie de la Division des relations industrielles au ministère du Travail, encourage la formation de ces comités dans l'industrie.

Le comité consultatif, qui se compose de représentants des organisations patronales et des syndicats ouvriers, étudia les moyens d'augmenter le nombre des comités en fonction. Vu le grand besoin de stimuler la production à cause de la présente pénurie du dollar, ils recommandèrent de développer l'opération du Service, en augmentant le personnel sur les lieux ainsi que la publicité ; on pourrait, par ces moyens, intensifier la collaboration industrielle. On suggéra aussi de concentrer l'effort sur les industries où il faudrait la plus grande hausse de production.

On donna au comité un aperçu du travail accompli par le Service depuis le 15 mai 1947, alors que la Division des relations industrielles au ministère du Travail devint responsable de l'administration du Service. Les rapports indiquaient que durant la période du 15 mai au 31 décembre, 54 nouveaux comités ouvriers-patronaux de production furent organisés, et les fonctionnaires sur les lieux rendirent 337 visites aux comités établis, pour les assister dans leur travail.

"L'industrie se rend compte qu'elle en retire du profit quand l'employé sent qu'il participe à l'industrie, disait M. J.-G. Bisson, président du comité consultatif et commissaire-en-chef de la Commission d'Assurance-chômage. Nous avons maintenant l'idée d'une équipe qui travaille ensemble pour atteindre le succès, plutôt que l'ancienne conception du patronat s'ab-

tenant de participer avec les employés à la solution des problèmes de la production."

Parmi les membres du comité consultatif étaient présents à la séance : MM. A. E. Hemming du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, Pat Conroy du Congrès canadien du Travail, H. Smith de la division no 4 du département des employés de chemins de fer, Fédération américaine du Travail, C. Willis George de l'Association des Manufacturiers canadiens, D. B. Chant de l'Ontario Pulp and Paper Makers' Safety Association, et J. A. Brass de l'Association des Chemins de fer du Canada. MM. A. Gosselin de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, et R. G. Johnson de l'Association canadienne de la Construction, ne pouvaient assister.

Le sous-ministre, M. A. MacNamarra, et MM. Maclean, directeur de la division des relations industrielles, H. R. Rutherford, administrateur adjoint du Service de collaboration ouvrière-patronale, et R. W. Crumb, surveillant du personnel sur les lieux, représentaient le ministère du Travail.

Des fonctionnaires du ministère déclarèrent au comité que lors d'un récent relevé on avait trouvé que la plupart des comités fonctionnaient d'une manière satisfaisante pour la direction et la main-d'oeuvre. On signalait d'ordinaire les succès suivants : augmentation de production, amélioration de qualité, diminution de gaspillage, prévention d'accidents, bon entretien, réduction de l'absentéisme et encouragement de meilleurs rapports entre la direction et la main-d'oeuvre.

Un des heureux résultats de la considération conjointe des problèmes communs est d'avoir causé une diminution dans le nombre des griefs qu'il faut régler au moyen de la procédure des griefs, dans les établissements où fonctionnent les comités ouvriers-patronaux de production.

Le salaire moyen de l'ouvrier canadien est trop bas

Au premier novembre dernier, le salaire moyen de l'ouvrier canadien était de \$37.73 par semaine. L'éditeur financier du Toronto Daily Star prouvait récemment que le Canadien a besoin pour vivre, à l'heure actuelle, de \$54.00 par semaine selon les standards américains. Le Toronto Welfare Council de son côté prétend que le strict minimum nécessaire est de \$45.00.

Même si l'on s'en tient aux chiffres du Toronto Welfare Council, le salaire moyen de l'ouvrier canadien est de plus de \$8.00 par semaine trop bas. Pour cette raison, il est naturel que les unions ouvrières se préparent à demander des augmentations substantielles de salaires dès les premiers jours du printemps alors qu'un grand nombre de contrats seront renouvelés. Toutefois, de l'avis des chefs ouvriers eux-mêmes, les augmentations demandées ne régleront pas le problème. Seul le rétablissement des contrôles et des plafonds à un niveau plus bas que les prix actuels et l'établissement d'un barème permanent de comparaison entre les salaires et les prix apporteront une solution définitive au problème du coût de la vie.

Chez "Berthiaume et Godin" et "Benoît et Mathieu"

La quatrième séance d'arbitrage dans le cas des employés de la compagnie "Berthiaume et Godin" aura lieu vendredi après-midi au bureau de M. Cyprien Miron, chef provincial du service de conciliation.

M. le juge Jules Poisson préside les séances du tribunal et ce sont MM. André Montpetit et Wilfrid Bélanger qui représentent la compagnie et les employés.

Dans le cas des employés de la compagnie "Benoît et Mathieu", 4 séances de conciliation ont eu lieu sans que les deux parties en viennent à une entente. Dans ce dernier cas, il y aura aussi constitution d'un tribunal d'arbitrage.

Bengough décrie l'enlèvement des contrôles des prix

Il est difficile de comprendre pourquoi la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre, qui faisait du si bon travail, discontinua les affaires, a dit Percy R. Bengough, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada à une audience nationale de radio la semaine dernière.

"Il n'y a pas à dire, les experts du gouvernement ont donné un pauvre avis. Laisser tout aller à la tendre merci de la libre entreprise est ce qui n'aurait pas dû être fait, tant qu'on n'aurait pas eu l'assurance convenable qu'elle était libre et entreprenante," a dit le chef ouvrier.

Objectif de \$20,000

Le syndicat des ouvriers unis du textile d'Amérique (F.A.T.) a annoncé le lancement d'une grande campagne qui aura pour but de prélever une somme de \$20,000 dans le but d'aider la défense de Madeleine Parent et Azélus Beaucage, lesquels ont été récemment condamnés à deux ans d'emprisonnement par un tribunal de St-Jérôme qui les a trouvés coupables de conspiration séditionnelle à la suite de la mémorable grève d'une filature de Lachute, l'an dernier.

Aujourd'hui, les autorités du syndicat ont émis un communiqué pour annoncer que déjà le syndicat canadien des manutentiers de poissons de Nouvelle-Écosse, un autre organisme ouvrier affilié à la F.A.T., a souscrit \$3,500 ; selon le même communiqué, le syndicat du textile de Yarmouth, N.-E., a lui aussi souscrit un montant de \$200, pour les mêmes fins.

Simultanément on a annoncé que le second procès de Madeleine Parent et d'Azélus Beaucage, qui cette fois sont accusés d'assaut et d'intimidation, a été remis en avril prochain, à la demande de Me Roger Ouimet, procureur des accusés.

Les origines très lointaines des unions ouvrières aux Etats-Unis

A la suite de la guerre de l'Indépendance, leur besoin se fit sentir. — La première grève authentique aux Etats-Unis fut celle des imprimeurs de Philadelphie en 1786. — La question du "collective bargaining" date du commencement du XIXe siècle.

Le travail organisé, aux Etats-Unis, remonte aux premiers temps du pays. En effet, antérieurement à la déclaration d'Indépendance, il y avait des sociétés d'ouvriers visant à secourir leurs membres dans les cas de maladies, de sinistres ou de décès.

A la suite de la guerre d'Indépendance, les demandes de produits et de services américains se firent nombreuses et pressantes. Le marché américain prit de l'extension et l'offre et la demande devinrent, malheureusement, l'unique objet du "merchant capitalist". Les efforts de celui-ci d'acheter à des prix les plus bas possibles, tournèrent contre lui membres d'unions et employeurs.

La mésentente entre employeurs qui visaient à produire au plus bas prix possible et en grande quantité, et employés formés qui tenaient à un salaire en conformité de leurs travaux, se produisit.

Comme réaction à la baisse des salaires, des groupes de travailleurs tels que charpentiers, cordonniers et typographes, se groupèrent en unions respectives, à Philadelphie, New-York et Boston dès l'année 1791.

Ces Unions primitives furent plutôt locales et n'englobèrent pas tous les travailleurs de leur localité. Mais ces Unions avaient pour objet le bien-être de leurs membres en combattant pour des salaires élevés et la réduction des heures de travail. Elles combattirent même pour ce qui devait être appelé "closed shop".

Vers le commencement du XIXe siècle, la question du "collective bargaining" était déjà comprise dans les milieux ouvriers et par les employeurs et donnait souvent lieu à des débats. La première réunion connue entre tous les représentants d'employés et employeurs, eut lieu à Philadelphie, en 1799. La discussion se fit entre les deux groupes de cordonniers.

Déjà à cette époque, le précurseur de l'union ouvrière, dénommé "business agent", fit son apparition au sein du travail organisé et les premiers "tramping committees" enquêtèrent sur les salaires payés par les entreprises commerciales pour savoir si oui ou non ces salaires étaient en conformité de ceux que préconisaient les Unions.

Les grèves, c'est-à-dire les "ligues légales de personnes qui se coalisent pour faire cesser le travail et qui refusent de le reprendre, si l'on ne satisfait pas à leurs réclamations", se développèrent proportionnellement aux Unions ouvrières. On rapporte que dès l'année 1741, les "New York Bakers" se mirent en grève.

Mais la première grève authentique fut celle des imprimeurs de Philadelphie, en 1786, dont l'Union versait des bénéfices à ses membres durant le conflit. Les employés de cordonneries de la même ville se mirent aussi en grève en 1799. En 1805, les cordonniers de New-York constituèrent un fonds de bénéfices en cas de grève et en 1809, ces ouvriers quittèrent le travail : ce qui fut appelé la "première grève générale".

Une réaction se produisit de la part des employeurs qui s'unirent pour résister aux demandes d'augmentation de salaire faites par leurs employés. Ces employeurs unis tentèrent d'annuler les unions ouvrières en employant des travailleurs non unionistes et en demandant aux cours civiles de déclarer les unions ouvrières organisations non légales. La lutte se poursuivit dans les Cours de Philadelphie, de New-York et de Pittsburg au cours d'une période allant de 1806 à 1814. La lutte des employeurs s'appuyait sur la vieille "English Common-Law Doctrine" selon laquelle les organisations de travailleurs visant à faire augmenter les salaires constituaient une conspiration contre le public.

La reconnaissance de cette "doctrine" fut l'objet de débats qui durèrent très longtemps. Mais les grèves se continuèrent et les cours civiles se bornèrent à considérer la légalité des moyens employés par les travailleurs pour arriver à leurs fins. Et comme la production diminuait considérablement à la suite des guerres napoléoniennes, un bon nombre d'unions ouvrières disparurent aux Etats-Unis.

Mais, après 1920, les unions de ce genre se développèrent considérablement dans les grandes villes américaines. C'est ce que nous verrons dans des articles qui vont suivre.

Bureau français du Common Council
for American Unity.

Abonnez-vous pour 50¢ par année

Le prix d'abonnement au MONDE OUVRIER est de \$1.00 par année pour les membres des unions ouvrières, mais à l'occasion de la renaissance du Monde Ouvrier comme journal hebdomadaire, nous faisons l'offre spéciale suivante

DEUX ABONNEMENTS POUR \$1.50.

Inscrivez votre nom et celui d'un compagnon ou d'une compagne de travail dans l'espace réservé ci-dessous et envoyez-nous la somme de \$1.50 par mandat-poste. Percevez \$1.00 de votre confrère ou compagne de travail et vous avez votre abonnement pour moitié prix.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Zone _____ Province _____

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Zone _____ Province _____

Are Older Workers Being Left Out?

A Thought Provoking Article on a Practice which Could Endanger our Economic Structure

By ARTHUR MacNAMARA, C.M.G., LL.D., Deputy Minister of Labor, Ottawa.

Back when our industrial employment pattern as we know it today was beginning to take definite shape there were numerous prophets who lamented over the dangerous effects of an increasing substitution of machines for men.

"It is bound to bring unemployment if we keep on inventing machines that will do the work of 10—30—or 100 men," they moaned.

But the stock answer of the day for these worried prognosticators was embodied in the popular quotation attributed to Herbert Hoover.

"These problems will be solved in time," the U. S. President had said, "and there is somewhere to be found a plan that will preserve the character of man and will enable us to socially and economically synchronize this gigantic machine built out of applied sciences."

Some years have passed and a wide difference of opinion exists as to the form this plan should take, but no matter what is eventually adopted—it cannot leave out the older worker.

And yet there is evidence which tends to support the contention that in moulding our economic structure as we are today, the older worker is being left out. This is not a new development in the employment picture—but a continuation of the trend which began to appear on a wide scale in the late thirties. As Canada fought to recover from the stagnation of a world depression it was apparent that employers preferred younger workers and thus the employable man or woman over 40 or 45 was not to share in the restoration to normal times.

This trend disappeared as a matter of course with the manpower shortages which came with war but now we can see again indications which lead us to believe that workers in middle life are coming off a poor second when they are in competition for jobs with younger persons.

A glance at the statistical picture on the following page tells in no uncertain terms of the unequitable rise during recent months in the percentage of older workers in the unemployed group.

This rise first occurred during a period when the volume of employment was increasing, which meant that older workers were sharing in a larger degree in the rehabilitation of the labour force which came after the war. But what is even more serious is that during the period between November, 1946, and March, 1947, when unemployment increased for all ages we find that older workers continued to go into the unemployed ranks at a more rapid rate than young workers.

In other words, when employment conditions were satisfactory unemployed older workers increased nevertheless, and when we had only a recession and younger workers were becoming unemployed, the older workers suffered in an greater proportion.

This could mean, then, that not only do older workers fail to share in recovery but also when reductions in employment are necessary they are laid off at the expense of retaining younger workers. Should this trend continue is it not logical to assume that, with every fluctuation in the volume of employment the proportion of older workers out of work will grow greater? Although this is presenting the problem in its darkest hues we cannot discount the fact that the future of our senior citizens seems to be anything but bright.

Effect on National Economy

Considered from the point of view of the economist, the matter of employment for older persons has the earmarks of a grave national problem. It must be admitted that to deny employment to a section of the population is to place this group in a position where its members are unable to buy goods, thus reducing the size of our domestic market. At the same time the burden of dependency upon the rest of the population will necessarily increase. The effect of this will surely curtail the level of our national income.

Furthermore, we are already short of labour in certain industries. If

we are to attain even higher levels of employment and prosperity, and maintain these levels, employers (especially those planning expansion) can scarcely afford to do without a fair proportion of these older workers. This fact is immediately obvious when it is realized that workers 40 or over constitute about 33% of the entire adult labour potential.

In view of this it is difficult to see how industry can deny to itself the services of the older worker and will produce sufficient to guarantee circumstances consistent with prosperity.

Government Studies

The Department of Labour has had this problem under constant research and advisement since early in the war years. Committees are continuing to study the matter both on the level of the community employment offices and on a national scale. I am afraid that as yet no solution has been found other than the frank conclusion that the immediate answer is in the hands of those employers who are in a position to hire an equitable proportion of older workers.

I have the findings of two of these committees before me as I write. The first report, dated March 20th, 1945, was submitted to the Labour Department's Advisory Board in Ontario—a Board which consists of representatives of employers, trade unions and various departments. This report makes several far-reaching recommendations in connection with broad social legislation but it is pointed out that the only immediate solution will be an increase in the efforts on the part of National Employment Service to select and properly place older workers and a willingness on the part of employers to hire older men where practicable.

(With regard to Employment Service efforts, I might say that special procedures have been adopted to facilitate placement of older men and women but in the final analysis we must, of course, select the type of person who will be most suitable to the employer's wishes.)

The second report is the work of a Sub-Committee of National Employment Service's Regional Employment Committee in British Columbia. This Committee too is representative of employers, labour and government and made its findings in February, 1947. The only change in the situation from 1945 as it had been reported then was that it had become worse. Older persons were even more difficult to place, and where lay-offs had occurred it was found that generally speaking the older persons had been released on a heavier scale than workers in the age group below 40. The main recommendations of this committee are as follows:

"No other solution than employment is adequate for this older age group."

"The Committee recommends that employers, unions and other groups concerned should be informed that unemployment amongst women over 40 years of age and men over 45 is causing concern; that in any reduction of employment the situation becomes more oppressive; and that it is feared unless some co-operative effort is made to reduce this problem that any general recession in industry and employment will be borne to an unfair degree by this group."

Objections to Older Workers

In our investigation of this problem we have found most employers willing to admit that the older worker has good points to recommend him. For example: experience, judgment, steadiness and a few other terms which are synonymous with maturity. But, despite his undisputed claim to these desirable features, there might still be ample justification for an employer to stick to a "no hiring over 40" clause in his employment policy. I say "might" but why not judge for yourself after a review of the facts?

If we examine these prejudices against the holder worker, we see that in the main there are five. Employers tell us that:

1. He is not adaptable to the new techniques demanded in modern industry.

2. He is not agile, and thus not likely to keep up with his younger brother in matters of production.

3. He is naturally slower and so more prone to accidents.

4. He is going to cost more to insure under group insurance.

5. He cannot fit in with the company's pension plan.

BUT, are these prejudices based on solid ground?

Certainly what we have learned in industry during the war years about our older men and women is sufficient to refute the argument about their adaptability. The jobs demanded by the war were new to both older worker and younger workers alike, and many employers are prepared to say that the older workers could, and did "catch on" and had little trouble in keeping up with the average plant employee.

When we come to production there would seem to be a wealth of evidence to support the statement that employers' prejudices are based on "a mistaken idea". Allow me to recount just two reports. The first concerns the pre-war automotive industry where wages were largely on a piece-work basis and possibly the industry's most thorough efficiency plans were in operation. The experts found that the highest earnings were concentrated in the group whose ages ran between 50 and 55.

The second was issued as a result of tests in the Harvard fatigue laboratory and the findings state:

"The assumption that there is a rapid decline after 40 years of age in the quality and quantity of work is a 'social myth' which, though in some respects not misleading, is in general grossly inconsistent with the evidence."

With regard to accident rate, United States industry has provided overwhelming evidence that the highest incidence of industrial accidents occurs when workers are between the ages 20 and 24. This is attributed, of course, to the youthful worker's willingness to take chances, as compared with an older person's conservatism and caution.

In connection with group insurance, evidence which I have been able to gather tends to prove that this has been exaggerated as a reason for refusing to hire older persons. The rates quoted by a large Canadian life insurance company are as follows:

"The cost of premium for group life insurance of \$1,000, age 25, is \$6.27 annually, and age 40 is \$7.85 annually, an increase of only \$1.58 per \$1,000 of insurance per year."

Problem of Pension plans

And now, pension plans. This is seemingly the most logical of the reasons for a preference for younger persons. And, of course, employers' prejudices differ in accordance with the type of pension plan in force.

Possibly the most common plan provides that employers contribute to the retirement fund on the basis of a certain percentage of the wages paid to employees irrespective of their ages and the pension is computed in accordance with the number of years during which the company and the workers have jointly contributed. Companies with this type of plan are not obliged to make larger contributions in the cases of older persons.

In many of these pension plans, however, there is a provision for what are known as "past service pensions" and it is in these instances that employers' contributions are higher for older persons. In fact, in some cases, the pensions are purchased entirely by the employer.

Therefore, in connection with pension plans I can see several legitimate reasons why employers are not anxious to take on additional older workers. In the case of the plan where the employer contributes only a certain percentage during the employees' period with the firm it would mean that newly-hired older workers could not build up much of a contribution to the fund and thus employers would have to let them go at the compulsory retirement age with an inadequate pension. Many are reluctant to do this.

In the case of a plan where an employer either buys the pension out-

scale for older persons so that they will have a suitable retirement pension, the operational cost of such plan is increased considerably with each older worker covered by the plan.

However, it seems logical that the vast majority of middle-aged workers who are faced with the immediate necessity of obtaining a job would be quite willing to forgo a pension, if it was hindering his chances for employment.

Most pension plans do not stipulate that these older employees must be covered, and a good many which I have examined allow for the return of contributions upon retirement to any worker who had not been on the payroll long enough to warrant participation in the fund's benefits.

I see no reason, therefore, why many of these older workers could not be hired on the understanding that they cannot qualify to participate in the pension scheme, and from the amount of correspondence and representations which this department has had on the matter, I feel that the vast majority of the older persons seeking employment are concerned mainly with getting a job.

There is yet another angle to this pension problem. One of the basic reasons for a company's pension plan is to induce its employees to remain with the firm and thus cut down on labour turn-over. If pension plan participation is waived and a number of older persons are engaged but not enrolled in the pension plan it would mean that they would not have the same ties with the employer as regular members of the firm and thus there might be a tendency among them to leave their jobs. This is, of course, another consideration in turning down applicants who have reached middle life.

I have attempted to present the story of our older workers. I think it is safe to say that the problem is one which will demand attention for itself. In the first instance it is problematic as to how long a national economy could stand the drain of keeping a large section of workers off the employment market thus reducing their ability to buy; denying industry the contribution which they could make in services and increasing the burden of relief which falls on the remainder of the population. Moreover, medical science in recent times has been successful in extending the life span. By 1971 it is estimated that more than five million Canadians will be in the age group over 45 years. With this tendency on the part of Canadians to live longer definitely established, it can only mean that this problem will grow more urgent with the passage of time.

Even now, 26% of our population have reached middle age, and, as mentioned earlier, this "over 45" group makes up about 33% of our labour force. Hence, if we are to achieve a balanced distribution of manpower, it is reasonable to assume that one out of every three jobs in the country should be for an older worker. It is criminal to speak of asking this group to subsist on a dole so long as they are capable of filling productive jobs. Surely the only answer for them is employment!

The Author

Arthur MacNamara, who has contributed the foregoing article to this issue of Industrial Canada, has had a long career in the public service. His first post was Chief Inspector of the Manitoba Bureau of Labour, which he assumed in 1916 after three years service in the R.A.F. In 1924 he became Deputy Fire Commissioner for Manitoba and in 1929 Assistant Deputy Minister of Public Works for that province. In 1936 he was appointed to the dual position of Deputy Minister of Labour and Deputy Minister of Public Works.

In 1940 he was called to Ottawa to act as Chairman of the Dependents' Allowance Board of the Department of National Defence and while he went on loan for six months only, he has remained there ever since. Promotion came to him rapidly. He was soon Associate Deputy

Twelve Rules for A Regular Guy

When a beautiful dame becomes good in the movies she is referred to as having "it". On the cover pages of popular magazines the subject is referred to as "photogenic". In the labor movement, one is simply referred to as a "heel" or a "regular guy".

Of the four descriptions above, only one is SOLID—that's the regular guy. An "it" girl does not last. Styles and fads change and good looks sometimes take flight overnight. A heel usually remains a heel. To be "regular", however, means that we must be on the ball the year 'round. In the labour movement the term "regular" is a most valuable asset. The greatest tribute that can be paid is to have someone refer to us as a "regular guy". If we were not regular throughout the old year, we should become regular throughout the new year. How can we do it?

1. We have got to sell ourselves and our program without selling our self-respect in a REGULAR way.

2. We must be well versed in the techniques of organization without giving the impression of knowing it all. The know-it-all is never "REGULAR".

3. We must develop the ability to get things done without worrying who gets credit for getting them done—that's REGULAR.

4. We must develop the knack of helping others to help themselves and to pitch in with a smile when the breaks are tough—that's REGULAR.

5. We must have the ability to be firm, yet fair and considerate of the other fellow's opinion—that's REGULAR.

6. We must have the capacity to take a drink or to sing a song with a gang, but never forget CAPACITY nor the dignity attached to the jobs entrusted to us—that's REGULAR.

7. We must develop the ability to co-operate for the good of the movement with those with whom we may frequently and violently disagree—that's REGULAR.

8. We must have the courage to stand up and be counted in the union hall or on the picket line—that's REGULAR.

9. We must be able to take it on chin for the organization and not to grunt or moan about it—that's REGULAR.

10. We must be loyal, first to the International Union and its principles, to our friends and to the labor movement in general—that's REGULAR.

11. We must have that intestinal fortitude to stand up with equal poise in success or adversity—that's REGULAR.

12. We should have the spunk to quit our jobs when we know within ourselves that we are a failure—that's REGULAR. ACT REGULAR—BE REGULAR!

RAILWAY WAGE DISPUTE

Next Step Is Selection Of a Chairman for The Board

Ottawa, Feb. 11.—The Canadian railways have nominated Marshall M. Porter, Calgary lawyer, to be their representative on the conciliation board which has been established to deal with the wage increase demand of all the Standard Railway Labor Organizations except the Engineers.

A week ago, the unions nominated Maurice W. Wright, Ottawa lawyer, to present them on the board. Wright and Porter will shortly confer with a view to selecting a board chairman.

If they cannot agree, Labor Minister Humphrey Mitchell will name the third member of the board.

When a chairman is chosen, the three board members will hold their preliminary meeting to hear both sides. The likelihood is that the first sitting may be held in either Montreal or Ottawa, although final decision will have to await selection of a chairman.

A 35 cents per hour wage hike on all Canadian railways is requested. The joint application of the Standard Railway Labor Organizations asks that the pay boost be effective from December 20, last.

Items of Interest

Storm Lake, Iowa.—The president of Local Union No. 191 advises that Kingan & Co. has employed 225 additional employees who have signed up with the union.

Toledo, Ohio.—Our general organizer, working in the Toledo area, informs us that Local No. 626 was successful in negotiating their first agreement with the Bazley & Junedale Markets Co. in which they reduced the work week from 54 to 48 hours per week; time and one-half for all work in excess of 48 hours and vacation of one week for one year and two weeks for three years' service, and the union shop. Both companies are paying the going rate in the area.

Minister of Labour and in 1941 Acting Chief Commissioner of the Unemployment Insurance Commission. The next year he was selected for the post of Director of National Selective Service. In 1943 he became a member of the Wartime Prices and Trade Board and the same year was elevated to his present post of Deputy Minister of Labour.

Strikes, Lock-outs and Strike Sanctions

Columbus, Ohio.—The employees of the Schmidt Packing Co. and Beef Company are still on strike. The company obtained an injunction against our Local Union No. 246 in which Judge Reynolds restrained the local union from picketing meat markets who are handling products of this company. This strike has been in progress for 4½ months. There are, approximately, 35 members involved.

San Antonio, Texas.—The membership of our Local Union No. 171, whose membership are employed by the Apache Packing Co. are on strike. Efforts have been made by our International Union to settle this controversy. However, it appears that the attorneys for the company are opposing our efforts. At the start of the strike there were, approximately, 140 involved. This strike is going into its fifth month. The company is operating with, approximately, 23 strike breakers that they imported.

Jobless Pay \$1.93 a Day

Ottawa, Feb. 11.—Claims for unemployment insurance benefits increased during December, totaling 79,849 compared with 47,372 in November and 59,086 in December 1946.

A total of 69,079 persons received benefit payments during December, amounting to \$2,544,796. This compares with 45,106 persons paid \$1,555,397 in November, and 68,825 persons paid \$2,508,116 in December 1946.

The average amount paid per day of unemployment was \$1.93 in December, \$1.91 in November and \$1.98 in December 1946.

A BIT OF HUMOR

Responsibility

"Who's the responsible man here?" asked the caller.

"If you mean the fellow that always gets the blame," answered the office boy, "you're speaking to him now."

A Good Drunk Story

A drunk staggered into an Automat, put two nickels into a slot, and watched in astonishment as out came a piece of cherry pie. He put in two more nickels and out came another piece. He continued to feed in more nickels until he had almost a dozen pieces of cherry pie, when one of the attendants asked him, "Don't you think you had better stop now?"

"What!" cried the drunk.

"Quit now—when I'm still winning!"

CIO President Denies Illegal Spending

Washington.—CIO Pres. Philip Murray pleaded innocent to charges of illegal political spending, and opened a court fight to kill a section of the Taft-Hartley Act.

Murray entered his plea on behalf of himself and the CIO, also charged violating the act's ban on political expenditures by unions.

Then his attorneys asked Federal Judge Alexander Holtzoff to dismiss the indictment. They argued that the ban is unconstitutional.

Holtzoff said he will hear arguments on the motion March 5. If the motion is denied, Murray will go on trial March 22.

Which ever way Holtzoff rules, there will be an appeal. Should the indictment be dismissed, Govt. attorneys can go directly to the Supreme Court. Under court procedure, however, defense attorneys can reach the highest court only by going through the U. S. Circuit Court of Appeals.

Murray's formal arraignment required only a few minutes. He waived reading of the indictment. Then a clerk asked "how do you wish to plead?"

"Not guilty," he replied.

The judge asked if the plea was for both himself and the CIO. Murray said it was.

Holtzoff ordered Murray to post a new bond for \$1,000. The CIO bond, posted in Pittsburgh, merely was for his appearance here, the judge said. This enabled I. B. (Ike) Jones, a professional bondsman, to pick up a quick \$50. Jones signed the bond for the usual 5 percent fee.

Then Murray was taken to the Marshall's office to be fingerprinted, a routine procedure.

The indictment charges the CIO News, a newspaper financed by union funds, carried an endorsement written by Murray for a Democratic Congressional candidate in Maryland last July. Murray's attorneys, Charles J. Margiotti and Lee Pressman, said there is no dispute about this. Murray did just that, they told reporters.

They said in their motion to dismiss the indictment that provisions of the Taft-Hartley Act under which Murray was indicted do this:

"Abridge the freedom of speech and press, as well as the right to peaceably assemble and to petition the Govt. for redress of grievances in violation of the First and Fifth Amendments."

They argued that "a prohibition upon the expenditure of funds requisite to the exercise of civil rights is in effect a prohibition upon the exercise of civil rights."

Living Cost Still Rising

Ottawa, Feb. 11. — The cost of living in Canada continues to go up. The Dominion Bureau of Statistics reports a further rise of 2.3 index points, from 146 to 148.3, between December 1 and January 2 last.

The series of increases between January 1947 and January 1948 totaled 21.3 points.

There is more bad news to come when the index for the month of January is computed, because the December figure of 148.3 did not take into account the meat price increases resulting from the higher prices in the new British contracts for Canadian products.

From all indications, the January cost-of-living index will be above the all-time high of 150.6 reached in July 1920.

Taking No Chances

Pancho and an Irishman named Pat were caught rustling cattle over the border, and after a summary trial were sentenced to be hanged. When the boys strung up Pancho, the rope slipped and he fell into the river below, rapidly swimming around a curve and making his escape.

Chagrined, the posse turned to string up Pat, who cautioned them: "Boys, be sure yez tie a better knot this time. It's meself that can't swim a stroke."

Stand By Your Union

We are told all men are equal—
That's how the story goes;
All have the right to happiness,
Perhaps 'tis so—who knows?
Just ask your kind employer
To give you a small raise—
You'll find the right to happiness
Is just an idle phrase.

And where is the solution?
'Tis easy as A-B-C:
Solidify your forces—
The union will make you free.

We are told strength lies in numbers;

This maxim is known to be true;
There is power in organized labor,
Naught can be done by few.
The union is our salvation—

Can you picture what it would be
Were it not for the strength of unions?

We'd live in slavery.
'Tho you be black or you be white,
Stand side by side in labor's fight;

Let not enthusiasm wane—
We have all the world to gain.
United we stand, divided we fall—
A logical slogan for one and for all;

Standing together shoulder to shoulder,
Protecting the one is protecting the other.

—Marie Cherry Edelson

Bridges Ordered to Oppose Wallace

Washington.—The CIO ordered Harry Bridges to oppose Henry Wallace's bid for President or quit the CIO staff.

The move against the West Coast labor leader is the latest in CIO Pres. Philip Murray's drive to line up the CIO solidly against Wallace and in favor of the Marshall Plan for European Recovery.

Bridges and some other CIO officials, whose unions include about a sixth of the CIO's claimed 6,000,000 members, have indicated support for Wallace's third party and opposition to the ERP.

CIO headquarters disclosed that Allan Haywood, CIO vice president and director of organization, wrote Bridges Feb. 18 demanding that Bridges line up with CIO policies or be replaced as CIO regional director for Northern California.

Bridges is president of the CIO International Longshoremen's and Warehousemen's Union. Once the Govt. accused him of being a Communist and tried unsuccessfully to deport him to his native Australia. He is now a naturalized citizen.

Bridges was asked by Haywood to say how he stood on both Wallace and the ERP. Haywood said he wanted to know "so appropriate steps can be taken to advance and effectuate the position taken by the CIO."

CIO officials made it clear that this means Bridges must either disavow support for Wallace and support the Marshall Plan or be fired as CIO regional director. This will not prevent him from continuing to head his union.

Under CIO rules each CIO union is free to do what it wants politically and elects its own officers. So far the unions favoring Wallace and opposing the ERP have said they will remain in the CIO.

Legislature Opens In Saskatchewan

Amid reports there will be a provincial election in June, the Saskatchewan legislature has opened its new session. Elected with a five-year mandate in 1944 as the first Socialist government in this country, it would be the first test of the C.C.F. provincial administration in a general provincial election.

The Speech from the Throne promised action to boost old-age pensions. The basic maximum rate under the Federal-provincial contributory scheme is \$30 monthly, and the belief is that the \$5 provincial supplement cancelled in September will be restored or increased to \$10.

Top Would Be \$40

This would place the maximum pension for indigent citizens of Saskatchewan of 70 years or over at \$40 per month.

A bill to permit municipal taxation of railway property was also announced.

Workmen's compensation benefits are to be increased.

Increased benefits with no raise in fees, under Saskatchewan's compulsory automobile insurance plan, are also promised.

SHORT-CUTS

Would you know one of the reasons
Why the world is sick today?
Too many folks look for short-cuts...
They want the easy way.

Boys want to begin as bosses
And get paid for their mistakes,
And wives whose cooking was a joy
Would rather buy their cakes.

Too many slackers wish to reach
Success by another's toil...
Too many fools playing politics
Who ought to be tilling the soil.

Too many looking for short-cuts
To an island of Unrest...
O, Master, help them to understand
That the long road is the best!

—NICK KENNY

The Strength of Freedom

by Ruth Taylor

The first time I heard that phrase it came from the lips of one of the truly great elder statesmen of the Labor movement. There was a lifetime of experience in his tone when he said, "We underestimate the strength of freedom."

What he had learned in his years of struggle to improve the conditions of his fellow workers, is the secret of the power of democracy. It is the vital spark to reserve power that makes us sure of the ultimate victory.

There is a hidden strength to freedom, an innate power which is invincible. Fearful souls speak much of the might of the forces of despotism. But all of these are as nothing beside the strength of freedom. Freedom has powers beside which the powers of armed might crumble into their native nothingness.

There is a balance in power of freedom because it is applicable to all without regard to class, color or creed. Without equal rights for all there is no freedom for any—no liberty, just license to oppress for the favored few.

Freedom means the possession of self initiative and the exercise of the powers of deliberation. It takes courage to be free, because it demands the acceptance of duties as well as of rights, but once freedom is achieved, it gives to its followers a satisfaction not obtainable elsewhere.

Freedom is unafraid. Where there is free speech, there is a remedy at hand. Truth is free and the lie need not go unanswered.

A man who is free is a strong man. He is free from the chains of hate or prejudice, from fear, selfishness and despair. The man who is free has learned to walk alone, to think and decide for himself. He does not lean on others. He stands firm on himself.

We have underestimated the strength of our freedom. It is like the education of a child. If a child has been properly trained, he can be trusted as an adult to make correct decisions. Those who have been trained to freedom have the strength to use it wisely. This is our salvation as a nation. This is the cohesive quality of democracy.

La situation des papetiers s'est améliorée depuis 1939

Les employés des papeteries sont aujourd'hui les travailleurs industriels les mieux rémunérés au Canada. Leur niveau d'existence s'est beaucoup amélioré depuis l'avant-guerre, en dépit de la hausse constante dans le coût de la vie. En effet, une enquête récente a démontré que l'employé moyen des pâtes et papiers disposait en 1939 d'environ \$100 par mois pour les dépenses courantes. Ces déboursés étaient déjà passés à environ \$148.30, en janvier 1948, mais les salaires des papetiers avaient doublé entre-temps, de sorte qu'il y a maintenant une marge de quelque \$50 au profit de l'employé. Son bien-être s'est accru également de vacances payées, à raison d'une semaine après un an de service et de deux après cinq ans, sans compter des congés payés, tout autant d'avantages qui n'existaient pas avant la guerre.

C'est là le résumé des déclarations qu'a faites M. T.-H. Robinson, gérant des relations industrielles à la "Canadian International Paper", dans une causerie donnée à l'université McGill, sous les auspices de l'institut canadien des recherches sur les pâtes et papiers.

M. Robinson a précisé que l'industrie des pâtes et du papier, laquelle compte 76 compagnies qui emploient un quart de million de Canadiens, a nécessité une mise de fonds énorme, et que son personnel est en très grande majorité syndiqué. Ce double facteur de base n'a pas nui jusqu'ici à la bonne entente entre patrons et ouvriers. Bien au contraire, les dernières années ont amené une prospérité dont les employés ont profité tout autant que les patrons.

S'il fallait que les perspectives de l'industrie deviennent moins promet-

teuses, M. Robinson prévoit qu'on devra user de prudence de part et d'autre — les patrons, pour ne pas compromettre la stabilité future de leur industrie, en prolongeant un rendement qui serait devenu trop élevé; le travail organisé, en n'exigeant pas des salaires et autres avantages incompatibles avec une saine administration.

Grande campagne des ouvriers chinois de la Colombie-Britannique

Fort des droits égaux et des privilèges dont ils ont été l'objet durant la guerre, les Chinois de Colombie-Britannique ont lancé une grande campagne en vue de recruter 10,000 ouvriers chinois dans leur union avant d'affilier celle-ci au Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Cette campagne s'est ouverte à l'occasion de la première réunion générale annuelle de l'association ouvrière chinoise laquelle se compose surtout d'employés d'hôtels et de restaurants.

M. Foon Sien, président de l'association, a déclaré: "Les ouvriers chinois du Canada ont été l'objet d'une attitude hostile de la part des mouvements ouvriers dans le passé ce qui explique leur rôle négatif dans les entreprises en vue de hausser le standard de vie."

"Les Chinois de ce pays désirent autant que n'importe qui améliorer leurs conditions de vie, mais en ont toujours été empêchés par l'indifférence dont ils ont été l'objet et par la pauvreté traditionnelle qui date des débuts de la construction des chemins de fer canadiens alors que leur subsistance était leur seul salaire", a affirmé M. Sien.

Preparing the Way

When the Dominion government submits to the House of Commons the Bill for a new labor code, several members of parliament will have before them copies of recommendations adopted by the directors of the Windsor Chamber of Commerce, prepared after months of study and observation of the results of United States legislation.

Those recommendations have been forwarded to the Press, the National Chambers of Commerce, Boards of Trade, and their affiliates, as well as to all members of parliament and senate. Endorsement of the Windsor recommendations throughout the country have been numerous, and have received much publicity in the daily press of Canada. They will undoubtedly find many proponents on the floor of the House when provisions of the new labor code are being given consideration.

The Winnipeg News has, on several occasions since the enactment of the Taft-Hartley Act in the United States, warned organized labor that it would not be long before some attempt was made to inject into Canada's labor law, some of the features of this vicious, one-sided anti-union law. It has come sooner than we expected. The following summary of the recommendations of the directors of the Windsor Chamber of Commerce shows how closely the thinking of commerce and industry follows the provisions of the Taft-Hartley Act:

- 1—The closed shop should be prohibited.
- 2—Foremen and supervisors should not come under collective bargaining legislation.
- 3—Each employee shall have the right to join or not to join the union of the bargaining agent.
- 4—Collective bargaining should be reduced to plant level—each plant should bargain with its own employees independent of

all others.

5—Unions should become legal entities and liable for suit for damage.

6—Before strike can be called, government vote must be taken of all employees.

7—Sympathy strikes and secondary boycotts should be effectively prohibited.

8—Interpretation of contracts and enforcement of decisions in hands of court.

The above eight items are so very similar to corresponding clauses in the Taft-Hartley Act that they could have been copied. The recommendations betray the thinking of the industrialists. They would have Canadian organized labor disrupted and the country torn asunder by industrial strife. The industrialists are not waiting for the labor code to be presented to the House members, but are preparing the way even as Hitler's fifth columnists prepared the way in a country he was ready to conquer. The insidiousness of the above recommendations bears witness to what would happen in Canada and to organized labor if the Chambers of Commerce and Boards of Trade were successful in having any one of these recommendations incorporated into the new labor code.

It can be taken for granted that such recommendations would receive the hearty endorsement of the Winnipeg Tribune and The Free Press who have demonstrated their antipathy toward unions. Their newspapers are still produced by strikebreakers imported from different sections of Canada. Their former union printers still walk the picket line.

Organized labor cannot afford to waste one minute in its efforts to co-ordinate its forces in counteracting the nefarious propaganda to bring slave labor conditions back to Canada. —The Winnipeg News.



Economist Bares Capitalism's Faulty Precepts In Hope of Stemming Spread of Communism

Condensation of an address by Dr. Ira B. Cross, professor of economics, University of California, Berkeley, before the Pacific Coast Convention of American Association of Advertising Agencies at Yosemite Valley.

WE LIVE in a period when frank talking is necessary. American business must be awakened to the dangers of the situation at home and abroad. We thought that the end of Capitalism had come in 1933 with all banks closed, 15 million unemployed, and distress and discontent prevailing on all sides. Whether or not you are willing to acknowledge it, the late President Roosevelt and his New Deal measures gave Capitalism another lease on life by propping it up at strategic points.

Capitalism now faces an even more serious and double threat, i.e., Communism abroad and a possible economic collapse at home, either of which may spell its doom. And what is being done about it? The answer is, "Little, if anything."

We all know that Communism is the enemy of Capitalism. We thought that Nazism and Fascism would protect us against Communism, but we had to destroy Hitler and Mussolini because we learned too late that they too were enemies of Capitalism. Yet in our country we find many fascistic elements that are using the same tactics and arguments that were employed in the dictator-controlled countries of Germany, Italy, and their satellites.

We are actively suppressing all but the "accepted" ideas of pressure groups, so as to have only one position presented to the people. Liberal commentators have been dropped from the air lanes, leaving Fulton Lewis, Jr., H. V. Kaltenborn, Lowell Thomas and others of similar stripe, to purvey only one line of propaganda to the public. The National Association of Manufacturers, the National Economic Council, and other groups attempt to censor the texts that are used in our schools and colleges. I need not describe how our newspapers are controlled.

Remember, in Russia only one set of ideas is laid before the people, and that was true in Germany and Italy. Then, too, we have our anti-semitic, anti-negro, anti-union, anti-democratic campaigns going strong. Intolerance is rampant, and intolerance sows the seeds for unrestrained, ignorant, rabble-rouser-led mob action. The future doesn't look too rosy.

We fear Russia in Europe. Russia aims to control Europe and Asia. Communism feeds on starvation and discontent; so Russia opposes the Marshall Plan and united action by the United Nations. Russia, unlike the United States, knows what she wants and how she is going to get it. We are mere amateurs in international power politics.

With the situation in Europe such as it is, would it not be wise for us to put our own house in order so as to more successfully withstand the attacks of Communism? Some of you may say that Communism and Capitalism cannot live together. I think they can if we have a strong Capitalism that has the whole-hearted support of its people. Anyway, it is worthwhile to make the attempt. Otherwise, we too shall be swept into the whirlpool of Communism.

Let us be frank. We all know that all is not well here at home. Most of our employing and propertied classes, represented by the NAM, the U. S. Chamber of Commerce, and similar groups, still think in terms of 100 years ago, such as *laissez faire*, and *caveat emptor*, and so on.

I need not elaborate. Possibly many of you or your agencies have had a hand in writing some of the current propaganda along these lines. The trade paper, *Editor and Publisher*, on September 13, 1947, stated that three billions are to be spent during the coming year by advertisers to influence the thinking of Americans. And you know there is no easier way to influence an editor than to give him a juicy advertising contract.

Practically none of this propaganda that we have had, has or will have any appeal except to those whose property interests are concerned, and they constitute a very small portion of our population.

Let us face the facts, and not stick our heads in the sand.

First, what about governmental regulation of business? May I briefly dispose of that matter by quoting Emil Schram, president of the New York Stock Exchange, who declared, "Business men are in favor of free enterprise until it works against them, then they rush to Washington and ask the government to do something."

Second, what about free competition, which is the basis of free enterprise? It was interred along with the dodos. We have a highly

monopolized economic society. You have all heard of the aluminum monopoly. (There are others.) One firm controls over 95 per cent of our nickel; another about 90 per cent of our cash registers. (There is) only one telegraph company; two banana importing companies; five glass producers, and two (of them) control 95 per cent of the product. Two (firms) produce all electric accounting machines; two all railroad brakes; three, 90 per cent of our autos; four, more than 75 per cent of rubber tires and tubes; four, our inlaid linoleum.

Four companies produce over 75 per cent of the products in typewriters, farm tractors, carburetor engines, acetylene, rubber foot wear, dry batteries, power transformers, ammunition, cigarettes, fire arms, sewing machines, chewing tobacco, milk bottles, steel rails, window glass, and so on. Ninety per cent of all prime war contracts went to 200 corporations. One and one-half per cent of all American businesses employ 55 per cent of all workers.

Who says that we are living in a competitive era, an era of free enterprise? But maybe we can fool all the people all of the time by the right kind of propaganda.

Third, the Federal Trade Commission in its 1946 annual report uses seven pages to list the unfair and objectionable practices of business, unfair to competitors and to the public. A number of these practices concern false and misleading advertising. Actually, the situation has become so bad that many consumers no longer have faith in printed or radio advertising. Advertising must be cleaned up, for it has the responsibility of building up the faith of the public in private enterprise.

Fourth, practically all of our public relations advertisements, of which we are having so many at the present time, are ineffective. It doesn't do any good for an oil company to tell the public that John Doakes, an immigrant, has worked up to become a foreman, or for the United States Steel Company to radio that it loves its employees.

Actions speak louder than words. Take the present wages-prices-profits situation. The cost of living goes up. It goes up first, and not because workers have demanded higher wages. Then the workers demand higher wages; then prices go up (again), and the workers are blamed for it. Or workers strike, (a wage) increase is given, and then prices go up, usually more than do wages. Companies have said that they would go broke if they paid higher wages. Yet, the *Wall Street Journal* stated that, "profits of the United States industry for the June quarter, 1947, showed a whopping 84 per cent increase over the year ago level. The first half year profits were the highest ever." The National City Bank of New York stated that the industrial profits in the first half of 1947 were approximately double those of the first half of 1946.

Capital has not been willing to share its enormous profits with the workers, and so we have had a growing hatred of business by the working class. Do such things build up good will for Capitalism among the people? I have never met a payroll, but Charles Luckman, president of Lever Brothers, has. In an address before the Super Market Institute last year, he asked and then answered many questions. Said Luckman:

"Why is it that during the past 20 years American business has become identified in the public mind as opposed to everything that spells greater security, well-being, or peace of mind for the little guy? Why is it that scarcely a month goes by but that some trade association or other decides to embark on a crusade to save free enterprise for America?"

"I think the answers are clear. We got the reputation we have because, by and large, we earned it. How? Well, we declared war on collective bargaining, taxes for education, health and safety ordinances. The record proves that we battled child labor legislation. We yipped and yowled against minimum wages. We struggled against unemployment insurance, social security, and currently we are against legislation to provide universal sickness and accident insurance.

"We did all of these things without making one single constructive suggestion which would assure the American people of our desires to achieve the same results for them on a basis which would be more business-like and less political. Is there a single example to show that Big Business ever initiated a legislative program of benefits for the workers?"

"We did all of these things, and then we sit back and wonder why people don't like Big Business. We wonder why it is necessary to

start campaigns to save free enterprise from the bowwows."

If we are to retain Capitalism, we must have a changed attitude on the part of employers. Labor which has the votes may some day, notice that I say "may some day," be led by a rabble-rouser to overthrow our capitalistic system as is being done today in Europe.

Finally, the greatest threat that Capitalism faces is the next depression, which is just around the corner, if it hasn't already started. Many of us have forgotten 1933. With our economic life rent asunder, every sector of business, and every other group rushed to Washington and yelled, "Save us from destruction!" Practically everybody got something.

But that crash did something to the American business man; it took some of the daring out of him. Until World War II, Capitalism was wobbly in the United States, but it perked up during the war because of war contracts and government guarantees. Since then it has been revelling in a champagne era of high prices and profits. But there is every indication, visible to the observer, that we are headed for a "bust," and in my estimation it will be a "beauty." And that's just what Russia wants! What are the signs on the horizon?

We have always had a depression after great wars. After World War I it came in 1920, about two years after the Armistice. V-J Day came in 1945. The depression (should) hit us during the first half of 1948.

The present extraordinary high prices are bad. The so-called law of supply and demand of Fulton Lewis, Jr., failed after business killed OPA. The higher prices go, the farther they fall, and prices do not slide down slowly. This means a depression. Prices will decline because of the lack of buying power on the part of the public.

In 1946 the Federal Reserve Board reported that 50 per cent of our people had only three per cent of the buying power of the nation. It is buying power that takes goods off the market and provides employment and profits. Savings dropped from 33 billions in 1945 to 16 billions in July, 1947. People are spending money for food and not for other commodities (in the same proportion), and inventories have piled up. Banks are refusing to make loans on inventories or are increasing the margins on

such loans. Bad accounts are increasing, (and so are) lapsed life insurance policies, a good indicator of business trends.

Exports have been off, dropping 20 per cent from May to July. One out of every 12 industrial workers, and one out of every four farmers is concerned with our foreign trade. The European countries haven't dollars to buy with. We won't buy from them because of our tariffs, so they can't get dollars that way. Even so, they haven't much they could sell us at the present time.

So we loan them money to buy from us — taxpayers' money — and rest assured those loans will not be repaid any more than were the 13 billions that we loaned to Europe after World War I for reconstruction. Yet, you wonder why taxes are high. Without buying power at home and abroad where will we, where can we, find markets for our goods?

If we can't sell, we shall have to shut up shop, resulting in a depression, unemployment, discontent, and a rapid growth of radical agitation directed towards the abolition of Capitalism, which will again have failed the great mass of the people.

There is no valid reason why we should have depressions under Capitalism. We know what can be done to avoid them. We should increase wages to increase purchasing power; we should have adequate credit control; lower tariffs to enable other countries to sell to us; stop supporting farm prices by government controls, and enforce our anti-trust laws to break up collusion in price fixing. But the power of various selfish economic pressure groups makes the application of such measures impossible.

What we need most are leaders in the economic and political fields — men with vision to make life under Capitalism a life of security and happiness for the people. We can build a better world here in the United States under Capitalism. Let us have the sacrifices to make it work. But we must have less greed and selfishness.

If Capitalism is to be wrecked, it will be wrecked not by the radicals and revolutionaries who oppose it, but by the capitalists who control it. If it is to be saved, it can be saved only if those who control it recognize that economic power is a call to responsibility, a call to the service of humanity and to themselves.

Lest We Forget

What Franklin D. Roosevelt Said About Labor and Wages

No business which depends for existence on paying less than living wages to its workers has any right to continue in this country. By living wages I mean more than a bare subsistence level — I mean the wages of decent living. (Statement on N.L.R.A., June 16, 1933)

It is to the real advantage of every producer, every manufacturer and every merchant to cooperate in the improvement of working conditions, because the best customer of American industry is the well-paid worker. And the best guarantee of corporate dividends is a rising standard of living. (Address at Cleveland, October 16, 1936)

In the long run, the profits from child labor, low pay and overwork inure not to the locality or region where they exist but to the absentee owners who have sent their capital into these exploited communities to gather larger profits for themselves. Indeed, new enterprises and new industries which bring permanent wealth will come more readily to those communities which insist on good pay and reasonable hours, for the simple reason that there they will find a greater industrial efficiency and happier workers. (Annual Message to Congress, January 3, 1938)

Our Nation, so richly endowed with natural resources and with a capable and industrious population, should be able to devise ways and means of insuring to all our able-bodied working men and women a fair day's pay for a fair day's work. A self-supporting and self-respecting democracy can plead no justification for the existence of child labor, no economic reason for chiseling workers' wages or stretching workers' hours. (Recommendation to the Congress, May 24, 1937)

There are those who fail to read both the signs of the times and American history. They would try to refuse the worker any effective power to bargain collectively, to earn a decent livelihood and to acquire security. It is those shortsighted ones, not labor, who threaten this country with that class dissension which in other countries has led to dictatorship and the establishment of fear and hatred as the dominant emotions in human life. (Fireside Chat, September 6, 1936)

I believe now, as I have all my life, in the right of workers to join unions and to protect their unions. (Radio Address, May 2, 1943)

AFL Names J. J. Murphy Director of Organization

Washington, D. C.—Appointment of John Joseph Murphy as National Director of Organization of the American Federation of Labor was announced by AFL President William Green. He succeeds Frank P. Fenton, recently elevated to the post of International Representative of the AFL.

Mr. Murphy, while only 45, brings a long background of experience to his new job. He served with distinction as New England Regional Director of Organization since 1938 and carried on several special organization campaigns for the federation. At the age of 14, Mr. Murphy took his first job and became a member of the Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America in Worcester, Mass. He worked successively as a water boy, errand boy, register checker and spare dispatcher. Then, displaced by the introduction of one-man operated street cars, he became an apprentice bricklayer in 1924 with Worcester Local 6 of the Bricklayers, Masons and Plasterers Union. After serving his apprenticeship, he worked at the trade, then was elected to union office, becoming president of the local union in 1932. In 1937 he was appointed an organizer on the AFL staff and next year was named New England Regional Director.

In 1946, Mr. Murphy was assigned to Japan for three months during which he served as special labor adviser to General Douglas MacArthur. Married and the father of three children, Mr. Murphy plans to move his family to Washington as soon as he can find a home here.

Fenton, Brown to Attend ERP Parley

Washington, D. C.—AFL President William Green announced that he has directed Frank Fenton and Irving Brown to represent the American Federation of Labor at the international trade union conference in support of the Marshall Plan on March 9 in London.

Mr. Fenton, the AFL's International Representative, is enroute for Europe to attend a meeting of the governing body of the International Labor Organization. Mr. Brown, the AFL's European Representative, is in Brussels.

Mr. Green cabled H. Vincent Tewson, General Secretary of the British Trades Union Congress, that Mr. Fenton and Mr. Brown would attend the London conference. He said that since the meeting was called on such short notice it would be impossible for himself and other top AFL leaders to make the trip, as was previously announced.